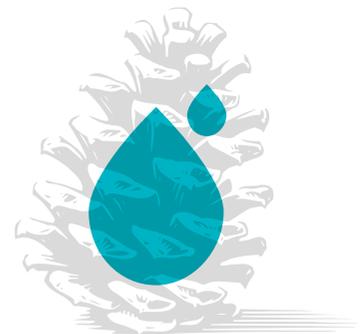


AMÉLIORER LES RÉSEAUX POUR UN MEILLEUR SERVICE !

- p.12** - Le SYDEC répond aux objectifs de l'ONU
- p.25** - Face à la crise de la Covid-19
- p.35** - Agir pour l'eau
- p.42** - Réhabiliter par l'intérieur les réseaux d'eaux usées : le chemisage



2020
.....
**AU SERVICE
DES COMMUNES
DES LANDES**

2020-2021	
AU CŒUR DES LANDES	04
NOS ENGAGEMENTS	06
FOCUS 2020	22
Une transformation numérique d'envergure pour la gestion et la facturation des abonnés	
DOSSIER	25
Face à la crise de la Covid-19	
FOCUS 2020	32
Quand le big data se met au service d'une exploitation durable de l'eau	
DOSSIER	35
Agir pour l'eau	
REPORTAGES	42
Réhabiliter par l'intérieur les réseaux d'eaux usées : le chemisage	42
Réservoirs : 10 ans de réhabilitation	44
Comment rendre les systèmes d'assainissement collectif plus performants	46
LES PANORAMAS	47
Les chiffres-clés 2020	48-52
Les prix moyens	54-55
Les comptes administratifs	56-60
Les indicateurs	62-65
ANNEXES	66
Tarifs 2021	66-73
La facture d'eau	74-75
L'agence de l'eau	76-79





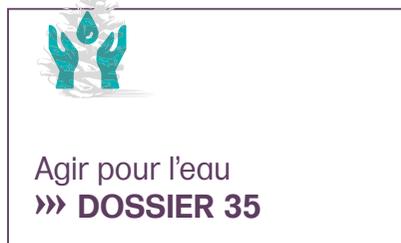
Jean-Louis Pédeuboy
Président du SYDEC

2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire, une période durant laquelle nous n'avons pourtant pas cessé d'investir pour maintenir un haut niveau de service. Évidemment, il nous a fallu nous adapter, envisager d'autres manières d'agir, différemment, en repensant notamment nos modes d'intervention pour pouvoir assurer la continuité de service. C'est également avec une gouvernance renouvelée que le SYDEC a souhaité réaffirmer sa présence aux côtés des élus, des Landais et des Landaises.



Ainsi, face à l'épidémie de Covid-19 et aux difficultés qu'elle a engendrées, le SYDEC a su adapter son organisation interne, en ayant toujours à cœur d'améliorer sa relation à l'usager. De plus, cette situation inédite a également déclenché quelques opportunités afin d'améliorer le fonctionnement des services.

2021, s'inscrit d'ores et déjà comme une belle année d'actions, avec un Syndicat toujours plus proche, efficace et responsable. Au quotidien, le SYDEC n'a de cesse de s'engager pour la qualité de l'eau en apportant notamment aux élus les éléments nécessaires pour une meilleure gestion publique pour leur territoire : investissements, renouvellement des réseaux, incitation aux économies d'eau... Ce modèle de gestion largement reconnu a désormais fait ses preuves !



Ainsi, agir pour l'eau aujourd'hui, c'est avant tout préserver la ressource ou encore sensibiliser les citoyens à une consommation responsable, à l'accès à l'eau potable ou encore aux incidences du changement climatique. À ce titre, nous avons choisi de répondre plus fortement aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU, pour un avenir et un monde meilleur. Il s'agit toujours de se renouveler afin d'anticiper les besoins du terrain, en se positionnant comme un acteur majeur du changement.

Management : quand le SYDEC accompagne les encadrants



Afin de soutenir et d'épauler ses agents managers dans leur quotidien, le SYDEC leur a proposé une session de formation spécifique. Il s'agit ici de mieux s'approprier les valeurs et le sens de l'intérêt général et du service public donnés aux actions du Syndicat. Au programme : montée en compétences, homogénéisation des pratiques managériales, cohésion de groupe et qualité de vie au travail. Des instants d'échanges et de réflexion essentiels pour permettre d'évoluer ensemble.

L'extension des locaux du centre d'exploitation de Saint-Paul-lès-Dax

L'année 2020 fut marquée par le projet de réaménagement et d'extension du site de l'avenue des Lacs à Saint-Paul-lès-Dax. Après 9 mois de travaux, un nouveau bâtiment a permis d'accueillir trente nouveaux collaborateurs du SYDEC, particulièrement ceux en provenance des régies municipales des eaux de Saint-Paul-lès-Dax et Castets arrivés début 2020 :

- un **nouvel espace d'accueil et d'information** destiné aux abonnés eau et assainissement.
- de **nouveaux vestiaires réaménagés** pour les agents du service Exploitation.
- un **tout nouveau parking** : 49 emplacements réservés au stationnement des véhicules du personnel.

Renouvellement de l'ISO 14001 pour la station d'épuration de Saint-Paul-lès-Dax

Après avoir obtenu la certification ISO 9001 dès 2008, le SYDEC, soucieux de son impact environnemental s'engage dans le déploiement de la norme ISO 14001. En 2021, la station d'épuration de Saint-Paul-lès-Dax a su répondre aux différentes obligations de conformité relatives au suivi et à l'amélioration de la qualité des rejets liquides, au tri et à la valorisation des déchets, à l'impact positif de l'activité, à la maîtrise des activités polluantes et des risques pour l'environnement et à l'optimisation de la consommation d'énergie.



En savoir plus

»» pages 12-13





Nos engagements

Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences
p. 6

2020-2026 : cap sur un nouveau mandat
p. 8

Qui sont les 15 rapporteurs Eau et Assainissement
p. 10

Quand le SYDEC répond aux objectifs
fixés par l'ONU
p. 12

Au service du territoire depuis 1937, le SYDEC œuvre pour offrir à ses collectivités adhérentes les meilleurs services publics. Depuis plus de 80 ans, il n'a eu de cesse de démontrer sa capacité d'adaptation, au regard des évolutions réglementaires, de nouvelles compétences et d'un territoire toujours en mouvement.

Acteur-clé dans la mise en œuvre des politiques publiques, le SYDEC s'assure que ses activités contribuent aux enjeux majeurs de son territoire : il agit en faveur de la préservation de la ressource en eau, de la transition énergétique et d'un aménagement numérique inclusif.

Le Syndicat dispose d'atouts indispensables pour relever ces défis : la force de ses 332 agents mobilisés au quotidien sur le terrain.

Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences



Jean-Louis Pédeuboy
Président du SYDEC

Le SYDEC intervient dans les domaines essentiels de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et du numérique. Jean-Louis Pédeuboy, son Président, revient sur ce qui fait du Syndicat un acteur public majeur du territoire landais depuis plus de 80 ans.

AU FIL DES ANNÉES, COMMENT LE SYDEC A-T-IL INTÉGRÉ DE NOUVELLES COMPÉTENCES ?

À l'origine de sa création en 1937, le Syndicat Mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) avait pour mission principale l'organisation et la mise en commun du service public de la distribution d'énergie électrique. Progressivement, ses missions se sont diversifiées, avec par exemple le contrôle de la distribution du gaz combustible, l'entretien de l'éclairage public ou, plus récemment, le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques. Le Syndicat a prouvé sa capacité à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques et à rassembler les communes landaises. Dans les années 1990, face à l'enjeu majeur que représentait l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement sur le département, c'est tout naturellement que le SYDEC a endossé cette compétence. Il en a été de même, en 2013, lorsque s'est exprimée la nécessité de l'aménagement numérique des Landes.

QUELLE EST L'ORGANISATION INTERNE DU SYDEC ?

Son organisation repose sur trois directions techniques - Énergies, Eau et assainissement, Numérique -, et sur des services supports. Elle est bâtie autour d'un double principe : celui d'une organisation fonctionnelle qui allie les aspects opérationnels et transversaux ; celui d'une organisation décentralisée adaptée à la gouvernance territoriale. Cela permet une présence humaine forte sur tout le territoire, garante d'une relation de proximité avec les usagers et de réactivité pour assurer le service 24h/24.

SELON VOUS, QUELLES SONT LES PRINCIPALES FORCES DU SYDEC ?

Le SYDEC est un syndicat mixte ouvert. Cela signifie qu'il regroupe des collectivités territoriales représentant différents échelons territoriaux : l'ensemble des 327 communes du département des Landes, le Conseil régional, le Conseil départemental et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il réunit ainsi dans une même structure tous les acteurs publics portant de l'intérêt aux réseaux de distribution. Les élus sont habitués à travailler ensemble, ce qui facilite les échanges et l'élaboration des projets.

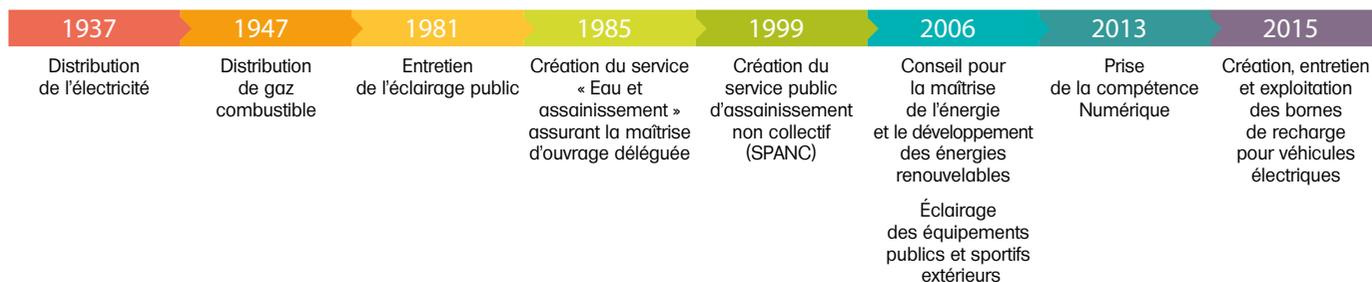
Par ailleurs, en proposant à ses membres une adhésion à la carte, le SYDEC s'adapte aux besoins de ses adhérents. Chaque commune peut en effet transférer au Syndicat tout ou partie d'une compétence.

Enfin la mutualisation portée par le SYDEC participe à offrir des services publics de qualité.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DE L'ORGANISATION TERRITORIALE CHOISIE PAR LE SYDEC ?

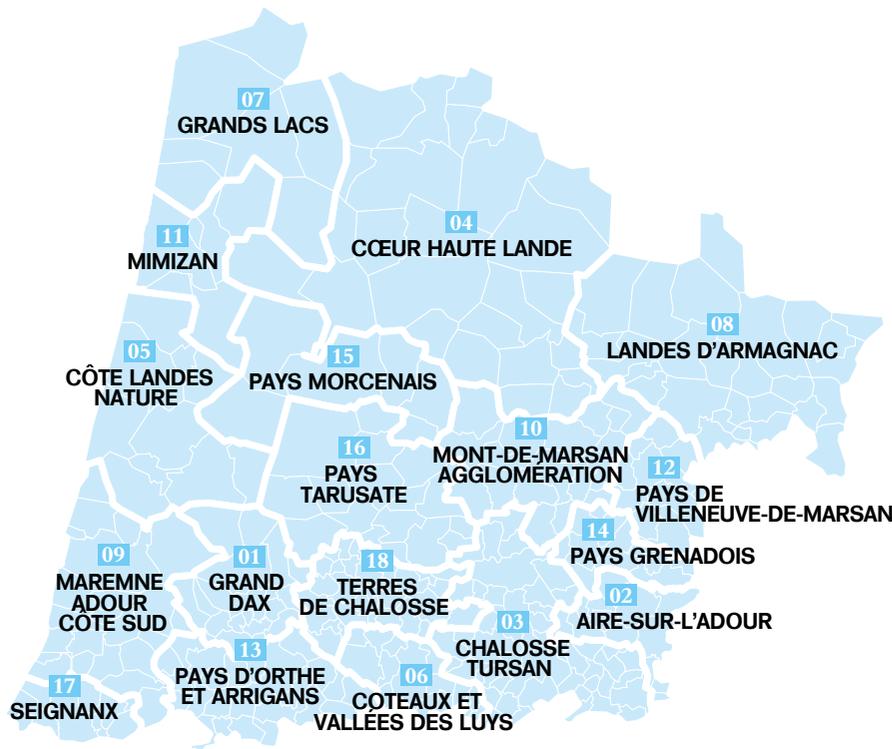
Les comités territoriaux illustrent la volonté d'apporter des services publics de proximité. Ils ont été créés en 2009 dans le but de recenser les besoins locaux et de faire remonter les préoccupations du terrain. Ces instances sont calquées sur le périmètre des EPCI des Landes. Elles permettent de maintenir un dialogue constant avec les territoires, pour une grande force d'adaptation et une meilleure efficacité d'action au quotidien. Les actions spécifiques des comités techniques dédiés à l'Eau et aux Énergies permettent également de réorienter certaines prises de décisions pour mieux coller aux réalités du terrain. Le rôle des élus s'est renforcé, avec une prise de décision décentralisée. Chaque représentant agit concrètement sur la hiérarchisation des priorités, la définition des investissements et des tarifs en vigueur de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. ■

Plus de 80 ans d'actions



Les 18 comités territoriaux

Découvrez l'identité des rapporteurs Eau et Assainissement qui se réunissent régulièrement en comités territoriaux : pages 10-11.



176 DÉLÉGUÉS TITULAIRES élus pour siéger en Commissions départementales

34 RAPPORTEURS pour représenter les comités Eau et Énergie

Les comités territoriaux du SYDEC rassemblent les représentants des communes adhérentes, des syndicats et des structures de coopération intercommunale.

Des agents mobilisés



332 agents
 86 femmes - 4 apprentis
 41 ans de moyenne d'âge
 11 ans en moyenne d'ancienneté

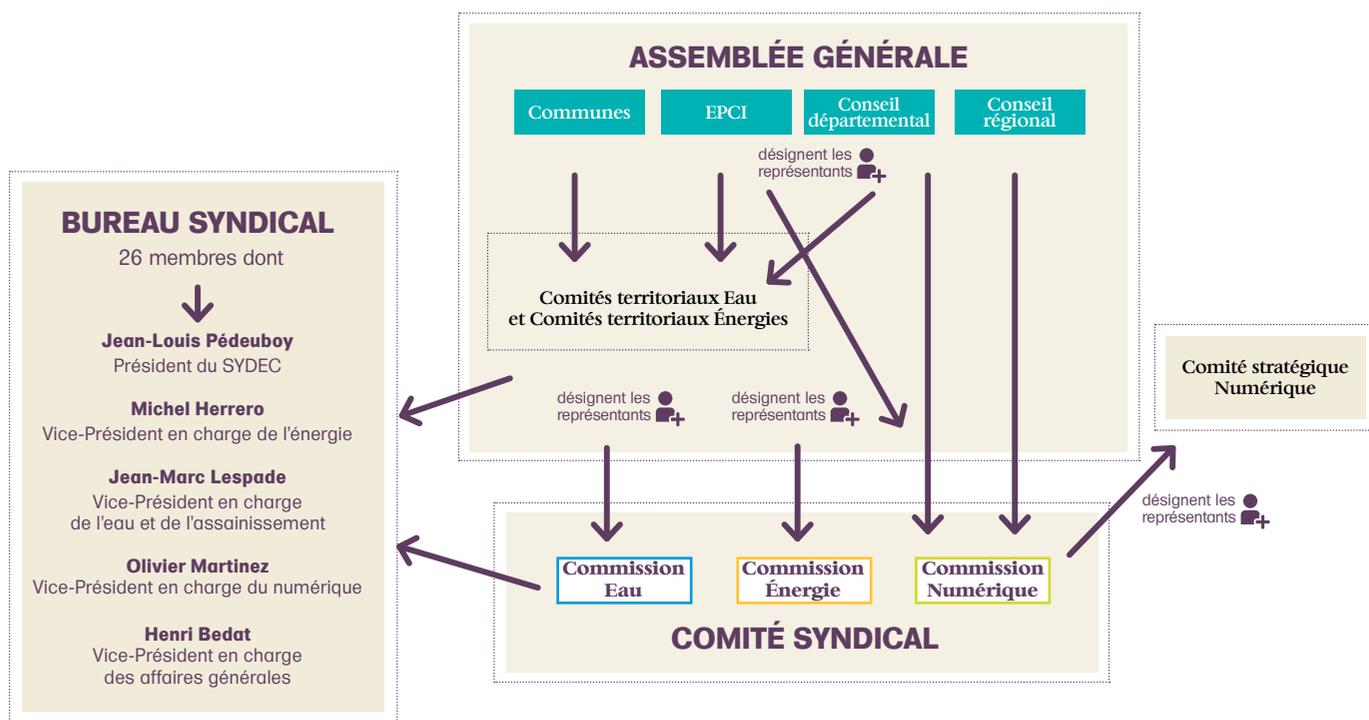
DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES SUPPORTS	
Directeur Général des Services Laurent Civel	45 agents
PÔLE ÉNERGIES	52 agents
PÔLE EAU & ASSAINISSEMENT	227 agents
PÔLE NUMÉRIQUE	8 agents



2020-2026 : cap sur un nouveau mandat

En 2020, le bureau syndical du SYDEC a été renouvelé. Pour ce nouveau mandat 2020-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.

GOVERNANCE, QUI FAIT QUOI ?



- **Le bureau syndical**

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat.

- **Le comité syndical**

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique. Il adopte également les budgets et les comptes rendus d'activités, ainsi que les modifications des règlements de service.

- **Les comités territoriaux**

Ils recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service et formulent un avis sur toutes affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes rendus annuels d'activités.

- **Le comité stratégique numérique**

Il détermine les politiques et les investissements du déploiement du très haut débit dans les EPCI.



En septembre 2020, nous nous sommes adaptés pour organiser l'assemblée générale

Le nouveau bureau syndical a été élu le mercredi 23 septembre 2020, après un report de 3 mois en raison de la pandémie de la Covid-19. L'assemblée générale s'est tenue dans les arènes de Pontonx-sur-L'Adour. Elle a procédé à l'élection du Président, Jean-Louis Pédeuboy, de 4 vice-présidents et de 21 administrateurs, issus des représentants des comités territoriaux.



Jean-Louis Pédeuboy

(Vice-Président de la CdC Cœur Haute Lande - Maire de Labouheyre)
Président du SYDEC



Michel Herrero

(Maire d'Estigarde)
Vice-Président en charge de l'énergie



Jean-Marc Lespade

(Maire de Tarnos)
Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement



Olivier Martinez

(Conseiller départemental)
Vice-Président en charge du numérique



Henri Bedat

(Maire de Saint-Vincent-de-Paul)
Vice-Président en charge des affaires générales



2 questions à Jean-Marc Lespade Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

QUELS VONT ÊTRE LES SUJETS PRIORITAIRES DE CETTE NOUVELLE MANDATURE POUR LE PÔLE EAU ?

Il est essentiel de disposer d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante. Des tensions sont apparues quant à la disponibilité de la ressource à l'été 2020 et il nous faut prendre en compte les effets du changement climatique, afin d'assurer le développement des territoires. Il s'agit aussi de reconquérir la qualité de l'eau en amont plutôt que de mettre en place des traitements curatifs.

Également, sur des secteurs en fort développement ou qui connaissent une fréquentation touristique forte, il y a l'enjeu du traitement des eaux usées : les systèmes épuratoires devront être correctement dimensionnés et répondre aux normes de conformité.

Le renouvellement des réseaux sera aussi au cœur de l'action du SYDEC. Notre Syndicat dispose de près de 6 000 km de réseaux d'eau potable et de près de 1 500 km de réseaux d'assainisse-

ment : face à leur vieillissement, pour assurer leur performance, leur renouvellement s'avère nécessaire.

COMMENT CES PRIORITÉS SE TRADUIRONT-ELLES DANS L'ACTION ?

Le SYDEC continuera à tenir à la disposition des élus les éléments leur permettant de faire des choix éclairés et stratégiques pour leur territoire.

Des actions fortes seront menées sur la préservation de la ressource, en accompagnant les élus qui souhaitent mettre en place des politiques tarifaires incitant aux économies d'eau, ou en faisant évoluer les pratiques agricoles sur les zones de captage. Le lancement du programme Re-Resources Arbouts-Pujo en est par exemple déjà une illustration.

Pour le renouvellement des réseaux, des plans pluriannuels d'investissements (PPI) vont être présentés à chaque comité territorial. Il est en effet important de mettre en place les outils financiers qui concourront à augmenter nos capacités de renouvellement.

Qui sont les 15 rapporteurs Eau et Assainissement ?

Désignés en assemblée générale, parmi les 643 élus délégués au SYDEC, les rapporteurs Eau et Assainissement se réunissent en comités territoriaux. Ensemble, ils incarnent la voix des territoires.

Chargés d'identifier les besoins des communes, ils participent à la prise de décision, tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SYDEC sur le terrain.



01

COMITÉ TERRITORIAL DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX



Julien Bazus

Commune de Saint-Paul-lès-Dax



02

COMITÉ TERRITORIAL D'AIRE-SUR-L'ADOUR



Xavier Lagrave

Commune d'Aire-sur-l'Adour



03

COMITÉ TERRITORIAL DE CHALOSSE TURSAN



Benoit Bancons

Commune de Coudres



04

COMITÉ TERRITORIAL DE CŒUR HAUTE LANDE



Jean-Marie Guilhemsans

Commune de Belhade



05

COMITÉ TERRITORIAL DE CÔTE LANDES NATURE



Philippe Mouhel

Commune de Castets



07

COMITÉ TERRITORIAL DES GRANDS LACS



Vincent Castagnède

Commune d'Ychoux



08

COMITÉ TERRITORIAL DE LANDES D'ARMAGNAC



Frédéric Duprat

Commune d'Arue



09

COMITÉ TERRITORIAL MAREMNE ADOUR CÔTE SUD



Patrick Laclède

Commune de Capbreton



10

COMITÉ
TERRITORIAL
DU MARSAN
AGGLOMÉRATION



Frédéric Carrère
Commune de Campagne



12

COMITÉ TERRITORIAL
DE VILLENEUVE
EN ARMAGNAC
LANDAIS



Jean-Louis Dejean
Commune de Hontanx



13

COMITÉ
TERRITORIAL
DU PAYS D'ORTHE
ET ARRIGANS



Robert Bacheré
Commune de Cagnotte



15

COMITÉ
TERRITORIAL
DU PAYS
MORCENAIS



Isabelle Cantegreil
Commune de Morcenx-la-Nouvelle



17

COMITÉ
TERRITORIAL
ADOUR
SEIGNANX



Jean-Marc Lespade
Commune de Tarnos



16

COMITÉ
TERRITORIAL
DU PAYS
TARUSATE



Patrick Postis
Commune de Lesgor



18

COMITÉ
TERRITORIAL
DE TERRES
DE CHALOSSE



Sébastien Chagnaud
Commune de Saint-Jean-de-Lier

Quand le SYDEC répond aux objectifs fixés par l'ONU

Les 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU fixent la marche à suivre pour contribuer à un meilleur avenir, plus durable pour tous d'ici à 2030. Conscient de son impact et de son rôle à jouer dans cette transition, le SYDEC souhaite faire preuve de responsabilité et s'engager dans l'action.



Le SYDEC engagé dans « le faire » et dans ses « manières de faire »

Outre les objectifs de développement durable relatifs aux autres compétences – Énergies (**objectifs 7, 9, 13 et 15**) et Numérique (**objectifs 10 et 12**) – le SYDEC, en service public au service des publics, tend aussi à faire évoluer ses collectivités adhérentes vers des perspectives plus durables (**objectif 11**).

En faisant de plus en plus appel à la coopération comme à la mutualisation, entre groupement d'achat

et initiatives économiques, le Syndicat vise à instaurer une consommation et une production plus responsable (**objectif 12**).

Enfin, même si le SYDEC, par ses secteurs d'activités et les postes proposés, est loin d'afficher la parité au sein de ses effectifs, il paraît important de souligner l'attention particulière portée à la mixité dans ses métiers (**objectif 5**).

Parce que le SYDEC a le sens des responsabilités, sa Direction Eau & Assainissement traduit déjà ses ambitions sur le terrain.



Accéder à une eau propre et à l'assainissement

Actuellement, la période de pandémie souligne l'importance de l'accessibilité aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour lutter contre le virus et préserver notre santé. Ainsi, le SYDEC a tout fait pour ne pas sacrifier la relation à l'utilisateur et assurer sa mission de service public.

Enfin, l'impact climatique sur la ressource disponible et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, sont autant d'enjeux majeurs à prendre en compte pour garantir une eau de qualité.

Alors que des progrès substantiels ont été accomplis pour augmenter les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, des inégalités persistent dans le monde. Fort de ce constat le SYDEC œuvre depuis plus de 10 ans auprès des acteurs associatifs du territoire agissant dans des pays en développement ou émergents via un soutien financier de leurs projets. En 2021, un nouvel appel à projets est lancé.



Préserver la vie aquatique

Après l'obtention de la certification ISO 9001, le SYDEC s'est engagé cette année dans le déploiement progressif de la norme ISO 14001, afin de diminuer son impact sur l'environnement. Il s'agit notamment de suivre et d'améliorer la qualité des rejets liquides pour maîtriser les activités polluantes des stations d'épuration et en cela préserver la vie aquatique. Dans cette même optique, le SYDEC se mobilise aussi aux côtés de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la restauration des continuités écologiques des cours d'eau.



Préserver la vie terrestre

Pour garantir aux abonnés une eau naturelle de qualité sans pesticides et leurs métabolites, le SYDEC vient de lancer le programme d'actions territorial « Re Sources Arbouts-Pujo » : 10 ans pour agir sur les aires d'alimentation des captages de Pujo-le-Plan et de Saint-Gein (cf. pages 38-39). L'objectif est d'arriver à changer les pratiques agricoles pour tendre vers le zéro phyto et encourager le développement de l'agriculture biologique.

Les chiffres-clés 2020-2021

L'eau potable


103 000
abonnés


6 200 km
de réseau


EXTENSION DU PÉRIMÈTRE EN RÉGIE
Onesse-et-Laharie,
Ousse-Suzan et
Morcenx-la-Nouvelle
(Sindères et Morcenx)
Retrait :
Bretagne de Marsan
au 1^{er} janvier 2021

180 000
habitants desservis
sur 158 communes
en eau potable


11,2 Mm³
facturés en 2020


48 %
des Landais
consomment
l'eau du SYDEC

L'assainissement


73 000
abonnés


1 500 km
de réseau
d'assainissement collectif


EXTENSION DU PÉRIMÈTRE EN RÉGIE
Onesse-et-Laharie,
Ousse-Suzan et
Morcenx-la-Nouvelle

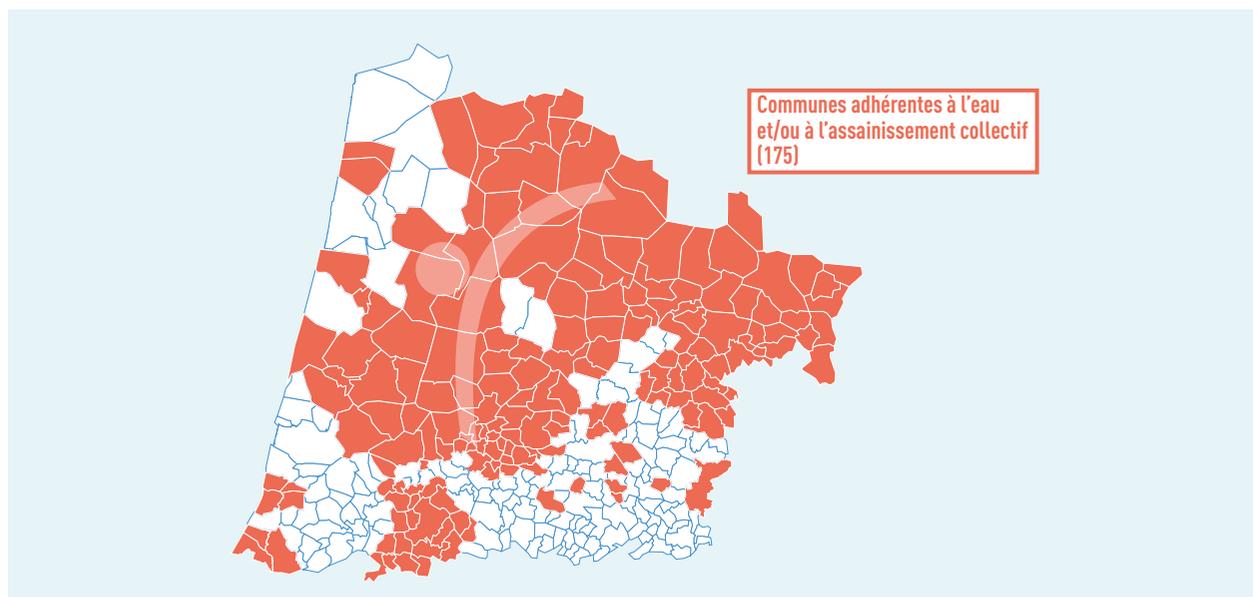
37 000
installations
d'assainissement
non collectif en 2021
sur 214 communes

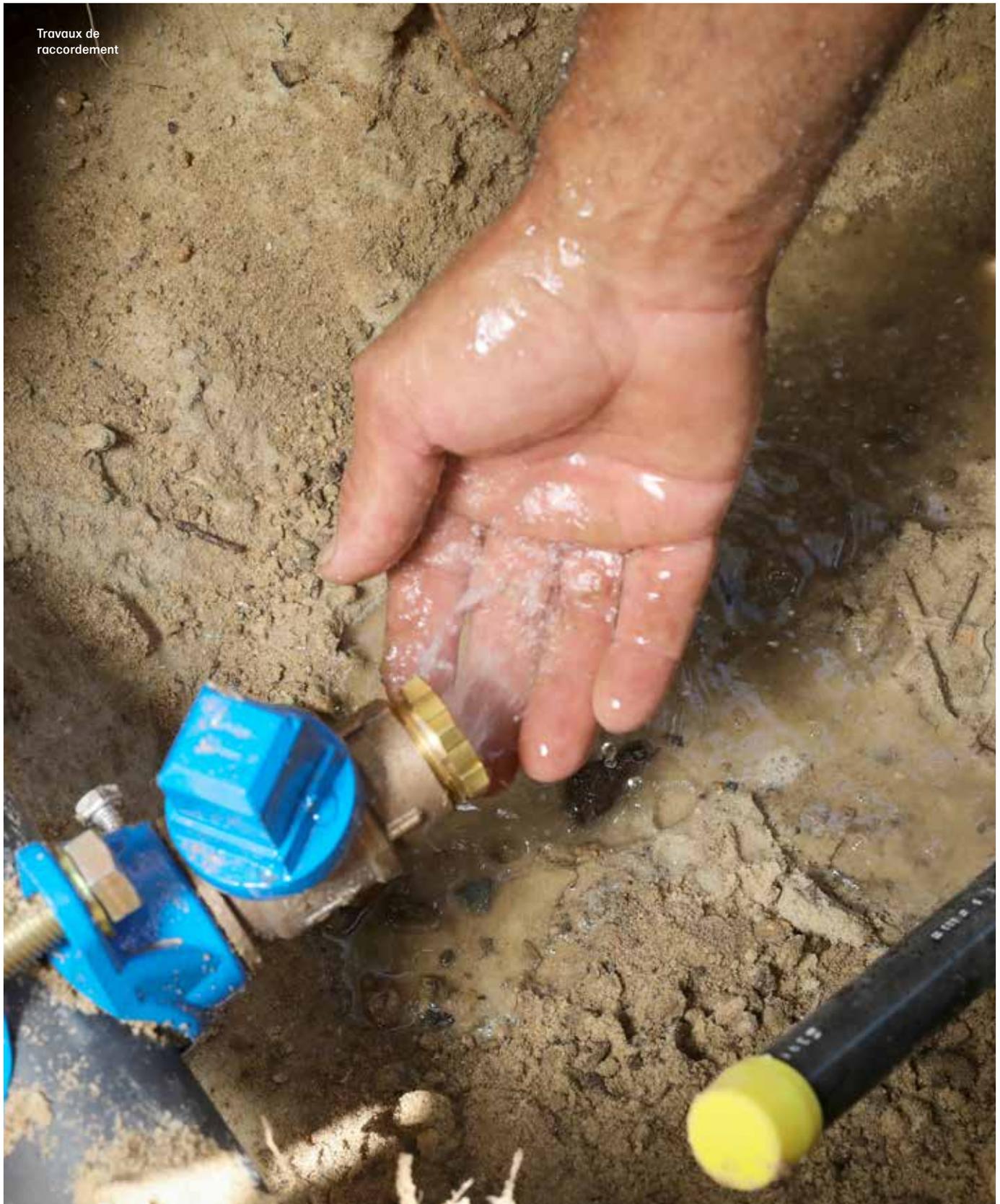
125 000
habitants
desservis en
assainissement
collectif
sur 123 communes


7,0 Mm³
facturés en 2020

14 700 tonnes
de boues traitées
sur l'usine de
compostage
Thalie en 2020

3 025
installations
d'assainissement
non collectif
contrôlées en 2020





Travaux de
raccordement

Le Pôle Eau, ancré au cœur des territoires

L'organisation fonctionnelle de la Direction technique Eau et Assainissement repose sur différents services transversaux aux compétences bien établies. Ces services sont eux-mêmes rattachés à la sous-direction Développement des territoires et à la sous-direction Exploitation.

SOUS-DIRECTION EXPLOITATION

Le pôle Patrimoine et performance

9 agents

Directrice technique adjointe
Clémence Lelong

Ce service suit les grands projets transversaux de la Direction technique Eau et Assainissement et met à jour en permanence la base de données patrimoniales en lien avec tous les services qui composent la Direction.

- Suivi de projets transversaux pour la Direction technique Eau et Assainissement ;
- Collecte, analyse et fiabilisation des informations recueillies afin d'établir les indicateurs de performance et d'élaborer le rapport d'activités annuel et les bilans du fonctionnement des systèmes d'assainissement ;
- Cartographie des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif (Système d'Information Géographique - SIG).

Le pôle Contrôle qualité

3 agents

Ce service est chargé des prélèvements et des analyses des eaux usées.

- Autosurveillance réglementaire : prélèvements et analyses d'eaux usées des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH et du milieu récepteur ;
- Transmission des données au format SANDRE aux organismes de contrôle.

DIRECTION TECHNIQUE EAU & ASSAINISSEMENT

Directeur technique **Benoît Auguin**

Pour remplir sa mission, le Pôle Eau peut compter sur **227 AGENTS**, répartis sur 7 sites différents : Tarnos, Capbreton, Saint-Paul-lès-Dax, Tartas, Campet-et-Lamolère, Mont-de-Marsan et Roquefort.

Le service Travaux et Moyens généraux

Chef de service **Etienne Broqua**

45 agents dont 13 à Thalie

Ce service regroupe tous les moyens humains et matériels mutualisés pour l'ensemble des services territoriaux.

- **Production d'eau potable**
Suivi, contrôle et amélioration du fonctionnement des usines d'eau potable ainsi que des réservoirs (châteaux d'eau et bâches de stockage).
- **Travaux en régie**
Réfections des ouvrages : réhabilitation des têtes de forages, des postes de relèvement, renouvellement des équipements des usines d'eau potable et des stations d'épuration, etc.
- **Caméra-tests - contrôle des points d'eau incendie (PEI)**
Diagnostics des réseaux anciens par inspections vidéo, tests contrôle triennal des PEI.
- **Hydrocurage**
Entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement avec les camions hydrocureurs.
- **Électromécanique**
Entretien électromécanique des installations et mise en conformité électrique, paramétrages des supervisions locales, des télégestions et des automates programmables.
- **Supervision et automatisme**
Paramétrage de la supervision et des systèmes d'alerte, traitement des données de télésurveillance existantes pour optimiser l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.
- **Boues et transport**
Transport des boues de stations d'épuration vers l'usine de compostage THALIE - Déshydratation des boues sur l'unité mobile - Gestion de l'usine de compostage Thalie.



**SOUS-DIRECTION
DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**

Le pôle Étude et Achats

Directeur technique adjoint **Bruno Ducos**

Suivi de l'investissement, achats communs à l'ensemble de la Direction technique Eau et Assainissement.

3

agents

**Le pôle Préservation
de la qualité de l'eau**

Chef de projet **Laure Baud**

Ce pôle a en charge la mise en œuvre et le suivi des actions visant à la reconquête de la qualité de l'eau.

2

agents

**Le service Financier
et la Régie***

Chef de service **Agnès Laurens**

Ce service support prépare les budgets des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et suit leur exécution financière.

La régie de recettes et d'avances encaisse les factures d'eau et d'assainissement.

* service rattaché à la Direction générale (6 agents).

10

agents

4 services territoriaux

Ces centres de proximité quadrillent le département pour être au plus près du terrain et des abonnés.

- Surveillance et entretien des réseaux d'eau potable : réparation des casses, purges, recherches de fuites, etc.
- Suivis, contrôles et amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte d'eaux usées et des stations d'épuration.
- Bureau d'études en charge du suivi des travaux neufs.
- Contrôles des installations d'assainissement non collectif.
- Relève des compteurs et facturation des abonnés.

**SERVICE
TERRITORIAL EST**

Chef de service
David Chirle

32 agents

**SERVICES
TERRITORIAUX
SUD ADOUR**

Chef de service
Guillaume Cros

32 agents

**SERVICE
TERRITORIAL
CENTRE**

Chef de service
Hervé Miremont

43 agents

**SERVICE
TERRITORIAL OUEST**

Chef de service
Benoît Lajugie

54 agents

Un programme d'investissements pour les cinq prochaines années

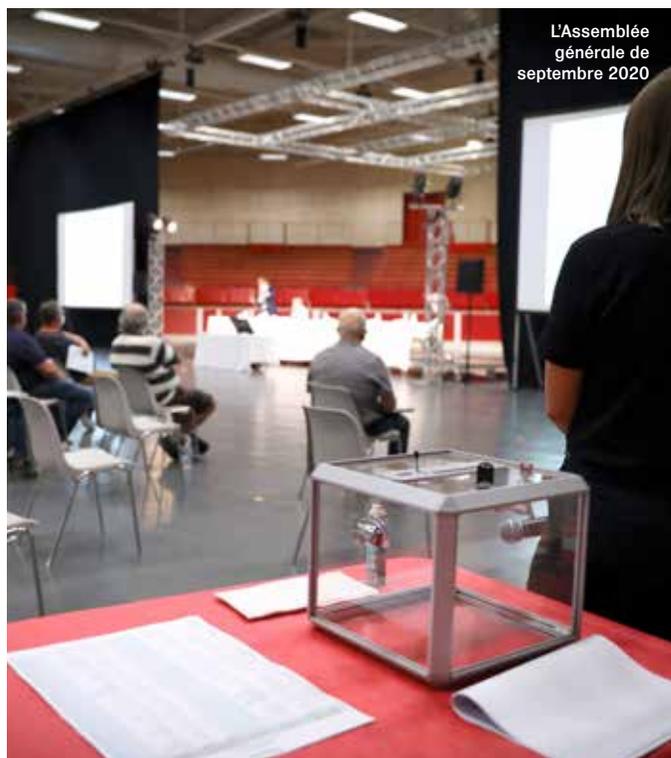


Bruno Ducos
Directeur technique adjoint,
Sous-direction Développement
des territoires

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) définit un programme prévisionnel de travaux pour contribuer à l'efficacité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Qu'en est-il des priorités pour les années 2021-2026 ? Éléments de réponse avec Bruno Ducos, directeur technique adjoint, sous-direction Développement des territoires.

LE PPI 2021-2026 A-T-IL ÉTÉ ENTÉRINÉ ?

Le calendrier initial d'adoption de ce nouveau PPI a été perturbé par la crise sanitaire en 2020. Un programme de travaux pour l'année 2021 a été voté en septembre dernier, lors des tous premiers comités territoriaux de la nouvelle mandature ; néanmoins, la feuille de route établie sur la durée du mandat des élus municipaux sera effectivement adoptée un an après. À cet effet, des comités territoriaux seront organisés dès juin 2021 afin de présenter les éléments de ce PPI pour une validation lors des comités territoriaux de l'automne 2021. Le SYDEC a préféré laissé un temps nécessaire d'appropriation des dossiers aux nouveaux élus pour de meilleurs arbitrages.



L'Assemblée
générale de
septembre 2020

LES SERVICES DU SYDEC ONT TRAVAILLÉ SUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS : QUELLES GRANDES PRIORITÉS SE DESSINENT ?

Pour l'eau potable, l'été 2020 ayant mis en exergue quelques fragilités sur le territoire du SYDEC (cf. pages 36-37), le Syndicat va procéder à une étude précise de la ressource en eau et du système d'alimentation sur chaque unité de gestion des eaux¹ (UGE), afin de définir les travaux nécessaires à une sécurisation tant qualitative que quantitative. Le renouvellement des réseaux d'eau potable sera également un point central, car il reste insuffisant.

Pour les services d'assainissement, les grands axes d'action resteront sensiblement identiques à ceux du précédent PPI et se nourriront des diagnostics permanents : travaux de réhabilitation sur les réseaux, sur les ouvrages épuratoires et construction de nouvelles stations d'épuration si nécessaire.

Enfin, il est prévu de débiter le géoréférencement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, afin de répondre aux obligations réglementaires. Il sera effectué à l'occasion d'un programme de diagnostics intégrant la mise en place des Plans de Gestion Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour l'eau potable, menés sur chaque UGE, et qui vont s'échelonner sur 10 ans.

COMMENT VONT S'EFFECTUER LES ARBITRAGES ?

Le PPI est une feuille de route qui s'adapte aux besoins prioritaires de chaque comité territorial. Notre volonté est de personnaliser encore davantage les propositions par comité, tout en respectant l'unité du budget du SYDEC. Il appartiendra aux élus d'arrêter le prochain PPI, en jugeant si nécessaire de l'acceptabilité d'une augmentation tarifaire. Quoi qu'il en soit, ce programme prévisionnel est actualisé chaque année, au regard de l'évolution des besoins, de nouvelles priorités, des résultats financiers du SYDEC.

Par ailleurs, comme il y a une forte prospective dans la définition d'un PPI, de multiples études, sur le terrain ou sur nos installations, constituent des outils d'aide à la décision.

LES RÉSULTATS PASSÉS PEUVENT AIDER À CONSTRUIRE L'AVENIR : QUE PEUT-ON RETENIR DU PRÉCÉDENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ?

Sur la période 2015-2020, il était prévu un engagement financier de 17,5 M€ pour les services de l'eau potable et de 36 M€ pour l'assainissement. En réalité, respectivement 33 M€ et 54 M€ ont été votés. Ces écarts s'expliquent notamment par l'accroissement du périmètre du SYDEC.

Si on regarde l'indicateur qui nous permet de suivre les euros investis par abonné et par an, ce qui permet de corréliser les investissements à la progression du périmètre du SYDEC, on voit que les engagements prévus pour ce précédent plan en 2015 ont été tenus, voire dépassés.

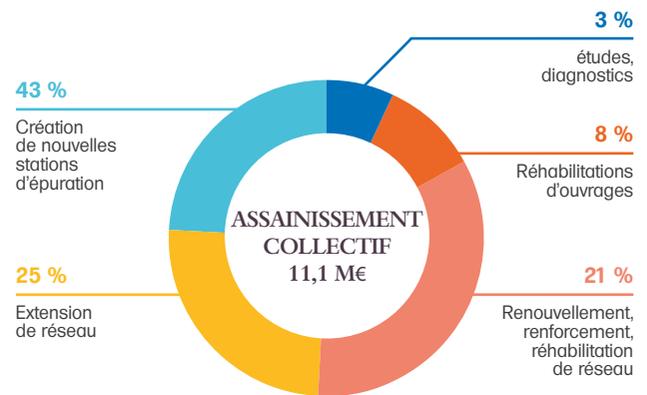
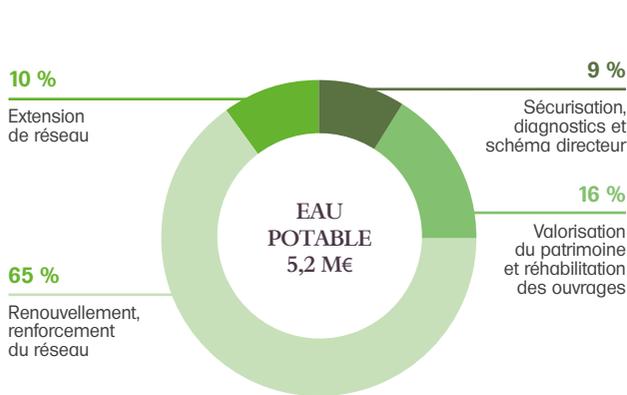
¹ Unité de distribution, de la source à l'abonné

QUELS TRAVAUX ONT ÉTÉ CONCERNÉS PAR CES ENGAGEMENTS FINANCIERS ?

Pour les services de l'eau potable, le traitement des métabolites de pesticides, la poursuite du programme de réhabilitation d'ouvrages tels que châteaux d'eau ou stations de traitement, la réalisation de nouveaux forages à Tartas, Rion-des-Landes et Labouheyre et d'importants travaux d'interconnexion réalisés sur la commune d'Aire-sur- l'Adour, ont été au cœur du plan 2015-2020. Le SYDEC a également été retenu dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour un programme exceptionnel de réhabilitation d'un réseau d'eau potable, d'un montant supérieur à 4,5 M€.

Pour les services de l'assainissement, les investissements ont été consacrés à la poursuite des diagnostics réglementaires. Ces diagnostics des systèmes épuratoires sont obligatoires tous les 10 ans, ce qui conduit le SYDEC à en réaliser cinq par an en moyenne. De nouvelles stations d'épuration ont ou vont également voir le jour, comme à Rion-des-Landes, Habas, Saint-Yaguen, Pouydesseaux ou Sagnac-et-Cambran. Sur la commune de Bénesse-Maremne, une opération importante de réhabilitation des réseaux d'assainissement a été menée, pour un coût total de plus de 4,5 M€. ■

Programme réalisé en 2020



Travaux de raccordement en eau potable

Comment est fixé le prix de l'eau ?

Pour fixer un prix de l'eau juste et équitable sur son territoire, le SYDEC s'appuie sur une gouvernance locale et sur la solidarité intercommunale.

Avec une organisation qui mutualise les moyens humains et techniques, le Syndicat offre un service identique à tous les abonnés, tout en préservant une autonomie locale pour les décisions d'investissements et de tarifs.

1 L'eau a un coût : celui des services de potabilisation et d'assainissement

L'eau est un bien commun, gratuit à l'état naturel. Mais les services qui permettent de la rendre potable, de la distribuer, puis de la collecter afin de l'assainir après utilisation, ont un coût. Le recours aux matières premières, à l'énergie pour le fonctionnement des installations, l'entretien et le renouvellement des ouvrages pour respecter les normes de plus en plus contraignantes : toutes ces charges des services d'eau et d'assainissement sont supportées pour partie par l'utilisateur. Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ainsi que la densité de la population ont une incidence sur ces charges : elles peuvent en effet influencer sur la qualité et la quantité de la ressource disponible, l'éloignement du lieu de captage ou encore la complexité des traitements pour la rendre potable. La prise en compte du réchauffement climatique aura forcément un impact sur le prix de l'eau dans les années futures.

2 Le prix de l'eau se décompose en une part fixe (abonnement) et une part variable liée à la consommation

Le montant de l'abonnement couvre les frais fixes : la mise à disposition du service de l'eau, l'entretien et l'exploitation des installations, ainsi que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service (modernisation d'une usine d'eau potable ou d'une station d'épuration, renouvellement de canalisations fuyardes par exemple). Le montant de la part variable dépend de la consommation de l'utilisateur.

À ces montants s'ajoutent sur la facture d'eau des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des taxes (TVA à 5,5 % pour le service d'eau potable ; TVA à 10 % pour le service d'assainissement collectif).

3 Le prix de l'eau est fixé par les élus des comités territoriaux

Les élus de chaque comité territorial définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire. Ils déterminent la part fixe annuelle, qui correspond à l'abonnement au service, et la part proportionnelle, relative à la consommation de l'abonné. Ces décisions font l'objet d'un vote, une fois par an, par la commission départementale Eau, constituée de représentants de chaque comité territorial.



Travaux de raccordement

4 Le prix de l'eau varie au sein d'un même comité territorial

Avant 2018, les comités territoriaux du SYDEC n'étaient pas calqués sur le périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des Landes. La loi NOTRe a conduit à revoir leur organisation en ce sens car elle transfère, de manière obligatoire, la compétence Eau et Assainissement aux communautés de communes ou communautés d'agglomérations. Ces nouveaux regroupements ont de fait réuni des territoires avec un prix de l'eau différent. La décision d'une harmonisation au sein d'un même comité territorial revient aux élus. « En 2020, un seul comité s'est engagé dans cette voie », rappelle Benoît Auguin, directeur technique.

5 Le prix de l'eau s'adapte aux situations particulières

La gouvernance locale permet au SYDEC de répondre efficacement à des enjeux territoriaux différents. Elle laisse aux élus la possibilité de mettre en œuvre des tarifications spécifiques : il est par exemple envisageable d'appliquer une tarification sociale aux abonnés éligibles à la complémentaire santé solidaire (ex-CMU-C et ACS), de pratiquer des tarifications saisonnières en fonction de la fréquentation touristique ou des tarifications par tranche de consommation.

6 La politique des prix du SYDEC reste cohérente et équitable

Chaque année, le résultat financier du Syndicat est réparti par comité territorial. Chacun d'entre eux détermine ensuite les priorités d'investissements et ajuste sa politique de prix afin de garantir l'équilibre financier. Suivant le principe de « l'eau paie l'eau », les dépenses sont compensées par les recettes perçues auprès des usagers. ■



4 COMMUNES ADHÉRENTES ENGAGÉES : LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2013, la loi Brottes a donné aux collectivités volontaires la possibilité d'expérimenter une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement.

Les élus de quatre communes du SYDEC (Ondres, Saint-Martin de Seignanx, Tarnos et Saint-Paul-lès-Dax) ont choisi pour leur territoire d'avoir une tarification sociale de l'eau réservée aux abonnés bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Le SYDEC échange avec les CPAM de Mont-de-Marsan et Bayonne pour identifier les abonnés éligibles au tarif social et ce dans le strict respect du RGPD.

« Une convention avec la CPAM de Mont-de-Marsan vient d'ailleurs d'être établie » souligne Clémence Lelong, directrice technique adjointe.

Le SYDEC contribue également à hauteur de 0,25 € par abonné au Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles géré par le Conseil Départemental. L'abondement du FDAFF par le

SYDEC pour 2020 s'est élevé à 24,7 k€ pour l'eau potable et 17,3 k€ pour l'assainissement collectif. En cas de difficultés financières, l'abonné peut éventuellement bénéficier de ce soutien financier s'il répond à des critères sociaux. En 2020, 296 abonnés du SYDEC ont pu obtenir la prise en charge de tout ou partie de leur facture d'eau ou d'assainissement par le FDAFF.

Gaëlle Boulard, régisseuse du SYDEC, et son équipe incitent les abonnés à contacter au plus vite les travailleurs sociaux s'ils éprouvent des difficultés à régler leur facture. D'ailleurs, sur les lettres de rappel des factures impayées, il est écrit :

« En cas de difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune. Ces derniers, peuvent, en fonction de votre situation, déposer une demande d'aide auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles que gère le Conseil Départemental. »

À noter que la réglementation est venue encadrer ces pratiques : Article L2224-12-1-1 du CGCT Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 15

« Les services publics d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous, tel que prévu à l'article L. 210-1 du code de l'environnement. Ces mesures peuvent inclure la définition de tarifs tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau, une aide à l'accès à l'eau ou un accompagnement et des mesures favorisant les économies d'eau. Ces mesures peuvent également inclure la définition de tarifs incitatifs définis en fonction de la quantité d'eau consommée. La part incitative s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de tarification classique.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 2224-2 du présent code, les communes et leurs groupements mettant en œuvre ces mesures peuvent contribuer à leur financement en prenant en charge dans leur budget propre tout ou partie du montant des dépenses prévues à cet effet par les services publics d'eau et d'assainissement, dans la limite de 2 % des montants hors taxes

des redevances d'eau ou d'assainissement perçues, y compris les dépenses liées à l'attribution d'une subvention au fonds de solidarité pour le logement prévue à l'article L. 2224-12-3-1. Un versement peut être réalisé à ce titre aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Dans le cadre de la définition de tarifs ou de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau tenant compte des difficultés particulières du foyer, si le bénéficiaire des mesures sociales en faveur de l'accès à l'eau ne reçoit pas directement de facture d'eau à son nom, les bailleurs et syndicats de copropriété établissent une convention pour définir les modalités de perception de l'aide.

Les organismes de sécurité sociale et ceux chargés de gérer l'aide au logement et l'aide sociale fournissent aux services chargés de la mise en œuvre de ces mesures les données nécessaires pour identifier les foyers bénéficiaires des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement, la Commission nationale de l'informatique et des libertés étant préalablement consultée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

Une transformation numérique d'envergure pour la gestion et la facturation des abonnés

Le déploiement en 2020 du nouveau logiciel de gestion des abonnés et de facturation des services d'eau potable et d'assainissement collectif est le fruit de deux années de travail intensif. Ce dispositif digitalise cette activité, tout en offrant de nouveaux services aux usagers.

Début 2017, le SYDEC a décidé de se doter d'un nouveau système d'information de gestion des abonnés et de facturation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Le logiciel de facturation et régie jusqu'alors utilisé montrait ses limites et présentait des défaillances. Dans le cadre de ce renouvellement, deux solutions numériques, à même de s'interfacer, ont été retenues.

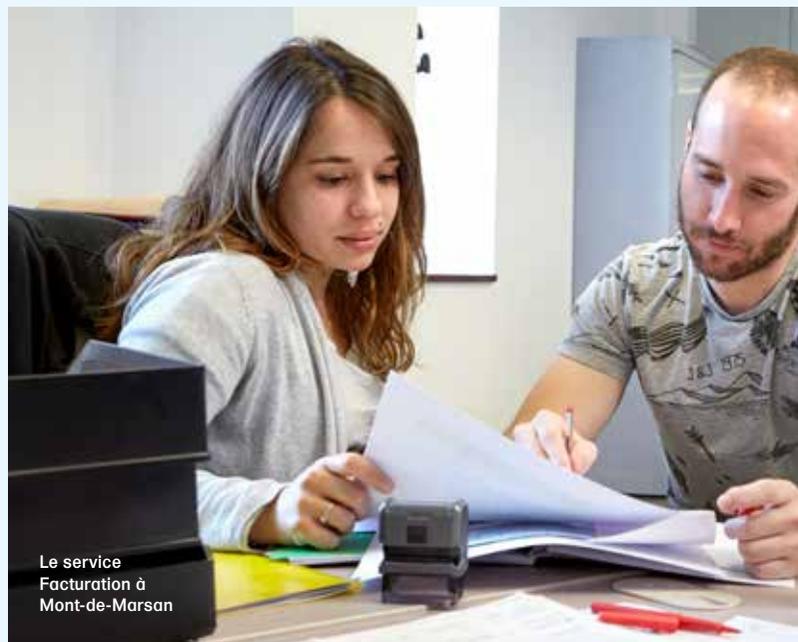
Un dispositif déployé en pleine crise sanitaire

L'année 2019 a été consacrée aux paramétrages des interfaces et le logiciel de gestion des régies de recettes et d'avances a été lancé en premier. Conformément au planning initial, la migration des données de l'ancien logiciel métier vers le nouveau est intervenue au mois d'avril 2020. Cette mise en production durant le confinement n'a pas été évidente, comme l'évoque Dominique Gleyze, responsable administrative et référente de ce logiciel : « *la plupart des 120 utilisateurs internes ont été formés à ce nouvel outil full web lors de séances en visio, ce qui était loin d'être simple pour se l'approprier.*



RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES : QUÉSACO ?

Le SYDEC dispose d'une régie prolongée de recettes. Cet aménagement du principe de recouvrement spontané des recettes est accordé par le comptable public. Le Syndicat peut ainsi encaisser les factures d'eau et d'assainissement collectif envoyées à ses abonnés pendant trois mois. Dans le cas d'un impayé, une première relance est envoyée 15 jours après la date d'exigibilité de paiement. Une seconde encore, trois semaines après. Si le paiement n'est pas intervenu au bout de 90 jours, la dette relève alors du contentieux et le Trésor Public prend le relais pour le recouvrement de la facture impayée. À l'encaissement des factures et au traitement des rejets de paiement, s'ajoute le remboursement des trop-perçus, qui est le fait de la régie d'avances.



Le service Facturation à Mont-de-Marsan

Certains agents de terrain n'ont pas pu participer et pourtant il leur a fallu savoir très vite l'utiliser afin d'assurer la continuité du service. Malgré ces difficultés, grâce à la détermination des agents administratifs et de terrain, le processus de facturation, stoppé début avril, a repris dès le mois de mai 2020. Après une phase de tests sur certains sites, des processus complémentaires ont été déployés au cours de l'année. L'interfaçage avec le logiciel de gestion des régies de recettes et d'avances doit avoir lieu en 2021. « *Dès qu'il sera effectif, notre activité va se modifier. Aujourd'hui, il y a des tâches de saisie importantes ; demain, il y aura un important travail de vérification et de contrôle* », précise Gaëlle Boulard, régisseuse.

Des démarches facilitées et une efficacité accrue

Les abonnés du SYDEC aux services de l'eau potable et de l'assainissement collectif bénéficient désormais d'une agence en ligne rénovée et plus intuitive. Ils sont en mesure d'effectuer de nombreuses démarches dématérialisées, telles que souscription d'abonnement, résiliation d'un contrat ou encore mensualisation. Ils peuvent également accéder à l'historique de leurs factures à partir de leur espace personnel sécurisé.

Sur le terrain, les interventions sont simplifiées. « *Les agents reçoivent directement sur leur smartphone les affectations d'intervention. Exit le papier : il n'y a plus de perte d'informations, que ce soit en amont ou en aval de chaque opération, car tout remonte à l'instant T dans le logiciel. Il n'y a plus de double-saisie. La relève des compteurs d'eau et*



de leurs coordonnées GPS s'effectue également via smartphone. La transmission de ces données dans le SIG du SYDEC est simultanée. Il va s'en dire que nous avons gagné en réactivité », explique Dominique Gleyze. Les factures sont dorénavant transmises à un prestataire éditique pour leur impression, leur mise sous pli et leur envoi aux abonnés. « Nous avons fait ce choix, au regard de la volumétrie de factures à traiter et des délais de mise en poste que nous souhaitons plus performants », indique Clémence Lelong, directrice technique adjointe, sous-direction Exploitation et chef de projet.

Pour une meilleure adaptation de l'organisation interne du SYDEC au fonctionnement de ce nouvel outil, les missions de facturation seront confiées aux centres d'exploitation à la rentrée 2021. La régie de recettes et d'avances sera quant à elle rattachée au service Finances. ■

- **+ de 100 000 abonnés** aux services de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- **environ 15 000 factures** envoyées par mois
- **plus de 30 M€** encaissés annuellement par la régie de recettes

Les commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) permettent aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics et d'émettre des avis. Dans le cadre de la CCSPL du SYDEC, le Syndicat a également décidé de lui confier un rôle de conciliation. En cas de litige non résolu avec un usager, elle peut être saisie gratuitement via l'adresse : ccspl@sydec40.fr. En 2020, 14 situations ont été examinées par la commission.





Avril 2020, remise à chaque agent d'une dotation de protections individuelles (masque, gel, nettoyant désinfectant)

Face à la crise de la Covid-19



Une mobilisation générale
en plein cœur de la crise sanitaire
p. 26

Les activités du Pôle Eau à l'heure
du premier confinement
p. 28

Repérer le virus de la Covid-19
dans les eaux usées
p. 30

Le contexte épidémique a marqué l'année 2020. Face à cette onde de choc planétaire, le SYDEC a adapté son organisation interne, sans sacrifier la relation à l'utilisateur. Les mesures sanitaires, requises au regard de cette pandémie, ont permis d'assurer la continuité du service public. De cette situation singulière sont aussi nées des opportunités, pour travailler autrement et collaborer à de nouveaux projets.

Une mobilisation générale en plein cœur de la crise sanitaire

En quelques semaines, l'épidémie de la Covid-19 a complètement bouleversé le calendrier, les activités, mais aussi l'organisation du SYDEC. Néanmoins, les agents ont su attester de leur sens de l'engagement au service de la population pour assurer la majorité de leurs missions habituelles qui sont essentielles.

Dans la gestion de la crise sanitaire, préserver la continuité du service public est resté la priorité du SYDEC. Pour adapter son fonctionnement, le Syndicat s'est appuyé sur un Plan de Continuité d'Activité, actualisé au regard des spécificités de la pandémie. Construit en collaboration avec l'ensemble des services, il a guidé l'action du SYDEC durant toute la période de confinement au printemps 2020. Une cellule de crise, pilotée par le président du Syndicat et le directeur général des services, s'est rapidement créée. Réunie chaque semaine, elle a permis d'ajuster l'organisation des services dès que cela était nécessaire.

Une organisation du travail repensée

Travail à distance, autorisations spéciales d'absence, distanciation et gestes barrières, ou encore protocoles de nettoyage : les mesures sanitaires sont venues perturber les modes de fonctionnement des équipes. Sujet majeur, la protection de la santé des agents a conduit le SYDEC à prendre une série de dispositions :

- dans les locaux, des distributeurs de solution hydroalcoolique ont été disposés, des parois séparatives entre les bureaux installées, et des marquages au sol réalisés pour rappeler la distanciation et le sens de circulation ;
- dans les espaces collectifs, des points de désinfection pour le nettoyage des équipements communs ont été agencés ;
- les agents ont été dotés en masques lavables, gel hydroalcoolique et équipements de protection individuels (EPI), tels que gants, combinaisons jetables ou lunettes de protection en fonction de leurs métiers ;
- les véhicules des agents de terrain ont été aménagés, avec la mise en place par exemple de réserves d'eau et de distributeurs de savon ou, pour les véhicules lourds, de parois séparatives entre conducteur et passagers.

Le télétravail s'est également déployé massivement, nécessitant de fournir aux agents du matériel informatique et de mettre en service près de 300 lignes téléphoniques afin qu'ils puissent être connectés au réseau du SYDEC. Avec la fermeture des accueils physiques dans les centres territoriaux, la relation avec les usagers s'est malgré tout poursuivie grâce au déploiement de la téléphonie IP. Tout a été mis en place pour maintenir la communication, avec des bulletins d'informations réguliers, et pour assurer la continuité de service grâce aux interactions entre les agents sur le terrain et ceux travaillant depuis chez eux. Si de nouveaux liens professionnels se sont tissés avec

l'engagement de tous, cette situation a aussi pu être anxiogène. Pour accompagner les agents désireux de trouver une écoute, le SYDEC a mis à leur disposition, en toute confidentialité, une cellule de soutien psychologique.

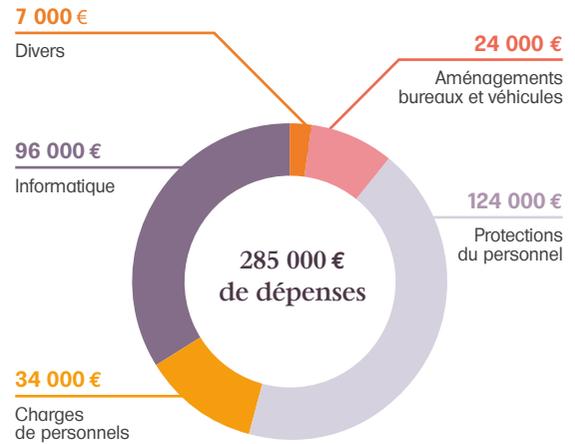
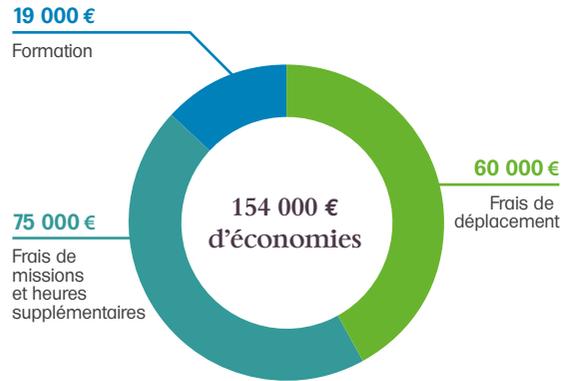
Durant cette période, le Syndicat a aussi témoigné de sa solidarité à l'égard d'autres collectivités, en partageant notamment ses plans d'actions dans le cadre de la lutte sanitaire. Il a également officié comme centre de distribution d'EPI pour d'autres syndicats et établissements privés, en relation avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). ■

Le 11 mai 2020, à l'heure de la reprise d'interventions temporairement suspendues, le SYDEC a inscrit les contraintes sanitaires imposées par la Covid-19 dans tous les documents destinés aux entreprises prestataires, tels qu'appels d'offres publics et plans de prévention. Un réseau de référents Covid, interne au SYDEC, a également été mis en place.



Le service Technique général mobilisé pour distribuer des équipements aux agents des autres services d'eau et d'assainissement des Landes

Bilan financier de la crise sanitaire



Manuel Francez
Responsable hygiène et sécurité,
Service Technique général

« Je me suis notamment occupé de la fourniture et de la distribution des EPI et des produits d'hygiène. Au début, ils étaient introuvables, mais la force du réseau s'est vite démontrée. Tout comme l'ingéniosité des uns et des autres à trouver des solutions face aux incertitudes des approvisionnements ! Pour doter les services au plus près de leurs besoins, j'appelais chaque semaine les responsables de secteur pour faire le point, afin de rationaliser et de gérer les stocks. Comme nous avons plusieurs centres sur le département, nous avons aussi pu faire appel à la solidarité interservices. Point positif de cette crise : elle a favorisé le développement de certains projets, tels que le lavage des vêtements de travail ou l'aménagement des bâtiments et des véhicules. »



Les activités du Pôle Eau à l'heure du 1^{er} confinement

Du 16 mars au 11 mai 2020, les équipes du Pôle Eau se sont concentrées sur des missions de première nécessité. Pour permettre la poursuite de leurs interventions, le SYDEC a convaincu la Préfecture des Landes de reconnaître l'action du Syndicat, au titre des métiers de l'eau et de l'assainissement comme « un service essentiel à la vie de la Nation ».

Lorsque le confinement a été décrété, le SYDEC a fait le choix de donner la priorité aux activités de production et de distribution de l'eau potable, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées. Chantiers de renouvellement ou d'extension de réseau, travaux de branchements neufs ou encore renouvellement de compteurs ont été stoppés.

Des agents toujours sur le pont

Les techniciens traitement eau potable ont donc continué à contrôler quotidiennement la qualité de l'eau et à surveiller le réseau. Grâce à un portail en ligne sécurisé et accessible partout, ils ont pu identifier depuis leurs domiciles toutes les fuites d'eau.

Les agents d'exploitation à l'assainissement ont pour leur part concentré leurs efforts sur le contrôle et l'entretien des postes de refoulement, l'exploitation des stations d'épuration et la réalisation des réparations nécessaires. En dehors de ces tournées programmées, ils ont également paré aux urgences sur les ouvrages.

Même si l'accueil physique sur site n'était plus autorisé, les secrétaires sont restées mobilisées pour répondre aux demandes des abonnés via un accueil téléphonique. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la téléphonie via internet s'est en effet déployée au SYDEC. Il n'y a donc pas eu d'interruption dans la prise en charge des sollicitations des usagers. « Grâce à la réactivité du service informatique, chaque agent d'accueil a été doté du matériel nécessaire pour répondre aux usagers depuis son domicile. Les appels ont néanmoins fortement diminué. La suspension de certaines activités du pôle Eau, la mise en place de notre nouveau logiciel de facturation qui a entraîné l'interruption de la facturation pendant quelques semaines (cf. pages 22-23), ou encore des changements de domicile moins nombreux sur cette période, peuvent expliquer cette chute notable des requêtes. Les préoccupations des abonnés étaient ailleurs », raconte Nadège Lesfauries, responsable administrative au service territorial Ouest.

Une campagne d'auto-relève des compteurs d'eau

La relève des compteurs chez l'usager a elle connu un temps d'arrêt. « Si les compteurs les plus récents sont aujourd'hui installés en limite de domaine public, les branchements plus anciens sont généralement situés sur les propriétés privées, voire à l'intérieur des habitations. Sachant qu'une intervention au domicile de l'abonné

pouvait générer certaines inquiétudes au début de la crise, nous avons préféré stopper ces relèves en physique et proposer l'auto-relève pendant le confinement », explique Benoît Lajugie, chef du service territorial Ouest. 14 communes, rattachées aux centres territoriaux de Roquefort et de Saint-Paul-lès-Dax, ont été concernées au regard du planning annuel de réalisation de ces relevés. Les abonnés ont eu la possibilité de transmettre l'index de leur compteur par mail, par téléphone, ou via leur espace abonné depuis l'agence en ligne du SYDEC. En cas de non-réponse, une estimation en fonction des précédentes consommations a permis d'établir la facture d'eau de l'abonné.

Le report des vérifications des installations domestiques d'eaux usées

Les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif ont également été ajournés. Ces contrôles techniques, réalisés chez les particuliers, sont obligatoires tous les 10 ans. Ils font l'objet d'une planification par période décennale pour le SYDEC. Lors des confinements de l'automne 2020 et du printemps 2021, grâce aux procédures mises en place pour prendre en compte les contraintes imposées par la Covid-19, les agents du SPANC ont pu procéder à ces contrôles. Par ailleurs, les contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles des installations existantes dans le cadre de ventes immobilières, ont toujours été assurés.

« Plus largement, la pandémie a rappelé qu'il faut maintenir la vigilance face aux risques que présentent les eaux usées. Potentiellement porteuses de charge virale, les boues devaient être hygiénisées avant épandage. Grâce à notre usine de compostage Thalie, le SYDEC a continué à produire un compost normalisé utilisé par les agriculteurs », précise Benoît Lajugie. ■

AUTO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU EN AVRIL 2020

- > 3 200 abonnés concernés
- > 14 communes
- > Un taux de réponse de 60 % (retour d'index)



Le Comité Territorial
du Pays Tarusate
en visioconférence



Les agents
en télétravail

Repérer le virus de la Covid-19 dans les eaux usées

Sur l'impulsion du réseau Obépine, l'analyse des eaux usées s'est révélée un outil de surveillance épidémiologique supplémentaire dans la lutte contre la Covid-19. Le SYDEC a participé à cette initiative scientifique à l'été 2020.

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, des chercheurs étudient les eaux usées pour déterminer le niveau de circulation du virus. Des recherches ont en effet mis en évidence un lien direct entre l'augmentation de la concentration du virus dans les eaux usées et l'augmentation du nombre de malades environ 4 jours plus tard. C'est ainsi qu'est né en avril 2020 le réseau Obépine, pour OBServatoire ÉPIDémiologique daNs les Eaux usées. Ce consortium de recherche associe des opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées. Grâce aux prélèvements effectués dans les stations d'épuration, il est possible de détecter l'ARN (Acide ribonucléique) du virus excrété dans les selles ou eaux grises des personnes porteuses du virus, qu'elles soient asymptomatiques ou symptomatiques, avec une limite de détection estimée à 103 unités génome par litre d'eaux usées. Cela en fait un indicateur de suivi et d'alerte de l'épidémie de Covid-19, complémentaire aux données épidémiologiques et aux résultats issus des tests sérologiques et virologiques. « Les prélèvements effectués permettent d'anticiper la recrudescence de la pandémie ou un cluster plusieurs jours à



Analyse des échantillons prélevés

l'avance. Ces données ciblées sont précieuses pour alerter les autorités sanitaires afin de réagir face à une accélération de l'épidémie », explique Clémence Lelong, directrice technique adjointe, sous-direction Exploitation.

Observer la circulation virale sur les communes touristiques à l'été 2020

La mise en œuvre opérationnelle du réseau Obépine s'est faite à l'échelle régionale, à l'initiative de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle a donné lieu à une campagne de surveillance durant la période estivale, afin d'anticiper un éventuel rebond de l'épidémie dans les zones touristiques au cours de l'été. Le SYDEC a été partie prenante de ce réseau sentinelle, avec des analyses effectuées à la station d'épuration de la Pointe à Capbreton et à celle de Saint-Paul-lès-Dax. Durant huit semaines, du 20 juillet au 10 septembre 2020, deux prélèvements hebdomadaires ont été réalisés sur chaque site. Ces échantillons ont d'abord été analysés par le laboratoire sanitaire Qualyse, situé dans les Deux-Sèvres. Dès le mois d'août, les Laboratoires des Pyrénées et des Landes (LPL), basés à Mont-de-Marsan, ont pris le relais. Les résultats de ces prélèvements ont été directement communiqués à l'ARS. Le coût de cette campagne de surveillance a été pris en charge par le SYDEC et subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau. Il s'est élevé à 9 251,14 € HT.

Depuis son lancement, le réseau Obépine s'est étoffé. Aujourd'hui, environ 120 stations d'épuration sont suivies à l'échelle nationale. Toutefois aucune station d'épuration gérée par le SYDEC n'en fait partie. Avec l'évolution de l'épidémie, les variants sont au cœur des investigations. ■

RÉSULTATS DES ANALYSES SARS-COV2 ÉTÉ 2020

Station d'épuration de La Pointe à Capbreton

● Entrée de station

- › 13 prélèvements négatifs
- › 3 prélèvements avec des traces non quantifiables

● Sortie de station

- › Aucune trace sur les 2 analyses effectuées

Station d'épuration de Saint-Paul-lès-Dax

● Entrée de station

- › 14 prélèvements négatifs
- › 2 prélèvements avec des traces non quantifiables

● Sortie de station

- › Aucune trace sur les 2 analyses effectuées



Dès la mi-mai,
l'accueil du public
avec les protections
adaptées

Quand le Big Data se met au service d'une exploitation durable de l'eau

Les applications de l'intelligence artificielle et du machine learning à la gestion de l'eau participent à un meilleur pilotage, en contribuant notamment à la réduction des pertes d'eau et en consolidant des analyses prédictives. Le SYDEC a pris le train de l'innovation avec la mise en place de deux solutions logicielles.

Un outil logiciel pour traquer les défaillances du réseau

QUEL EST L'OBJECTIF DE CETTE APPLICATION DÉVELOPPÉE AVEC LA SOCIÉTÉ BASQUE HUPI ?

● **Patricia Januszkiewicz, chef de projet et ingénier méthodes :**

Il s'agit de fiabiliser les compteurs d'eau potable pour s'assurer de la performance des réseaux de distribution. C'est un enjeu majeur dans le cadre du pilotage de l'exploitation de la ressource, pour éviter les déperditions. À terme, il sera possible d'analyser le fonctionnement du compteur à partir d'un historique de données et, grâce aux algorithmes, de proposer des analyses prédictives. Également, en fonction de nos premiers retours d'expérience, il pourra être envisagé d'utiliser ce même type d'application dans le domaine de l'assainissement. L'un des atouts de cet outil est d'être évolutif.

COMMENT CETTE SOLUTION A-T-ELLE ÉTÉ CONSTRUITE ?

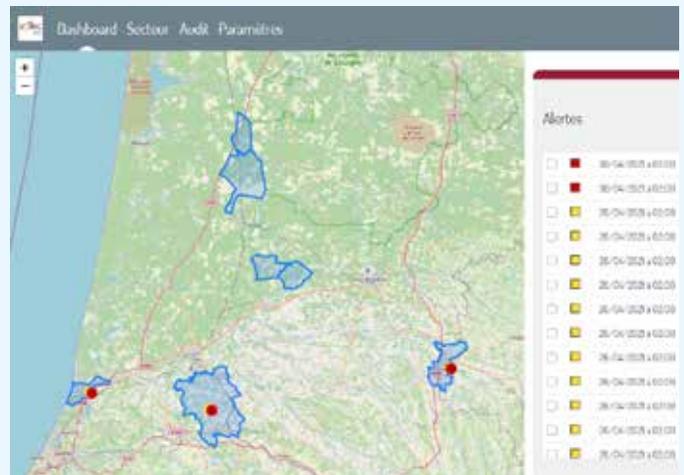
● **Olivier Lapoyalère, responsable de la production d'eau potable :**

C'est un outil conçu sur-mesure pour le SYDEC et coconstruit avec les techniciens en charge du traitement de l'eau potable, qui vont en être les premiers utilisateurs. Le dernier trimestre 2020 a été consacré au recueil de leurs besoins et attentes. L'application s'est ensuite déployée en phase de test sur l'usine d'Angresse en janvier 2021. Cela a permis de lui apporter de premiers correctifs. Fin mars, les données de sept autres unités de gestion ont été intégrées. Sachant qu'il en existe une cinquantaine sur le périmètre du SYDEC, l'objectif est que l'application soit mise à la disposition de l'ensemble des exploitants, chefs de secteurs et chefs de service en 2022.

SUR QUELLES DONNÉES S'APPUIE-T-ELLE ?

● **Julien Fantin, automaticien :**

L'application est reliée à la base de données de la supervision du SYDEC. Elle a donc notamment accès à toutes les données des appareils de télégestion et de sectorisation. Elle est ainsi en mesure de réaliser des bilans journaliers de suivi des consommations d'eau. En amont, cela signifie pour les équipes de renseigner les données de près de 700 compteurs. Il y a donc un travail important de récupération, de vérification et de fiabilisation des données.



QUE MONTRENT LES PREMIERS RETOURS UTILISATEURS ?

● **Nicolas Duvert, technicien traitement eau potable :**

Cette application nous permet d'analyser plus facilement les volumes d'eau, sans avoir à croiser nous-mêmes des données. Il est possible désormais d'identifier en un seul coup d'œil, à partir d'un tableau de bord, des données manquantes ou une consommation d'eau excessive, notamment sur la période minuit-4h du matin. Grâce à des seuils d'alerte qui ont été fixés, nous sommes rapidement informés en cas de surconsommation et nous pouvons donc réagir plus vite en cas d'incident. Les premiers tests sont concluants. ■

EMI, une application web pour surveiller le niveau des nappes et des forages

Sur la zone littorale du département, des tensions sur la ressource en eau ont émergé à l'été 2020 (cf. pages 36-37). À la suite de cet épisode jusqu'alors peu connu, le SYDEC a souhaité pouvoir suivre en temps réel le niveau des nappes au sein de ses forages. Le Syndicat s'est donc associé à la société imaGeau, qui lui a donné la primeur de sa solution EMI. En effet, s'il existe déjà sur le marché des outils pour étudier la pérennité et le vieillissement d'un forage, celle-ci est la première qui permet un suivi aussi précis du niveau des nappes et une prédiction de leur niveau dans le temps.

NUMÉRIQUE ET EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

L'application se fonde sur les connaissances d'une équipe d'experts composée d'hydrogéologues et d'ingénieurs informaticiens. Les données issues des forages du SYDEC sont croisées avec plusieurs autres sources d'information nationales, telles que des données pluviométriques ou celles du service géologique national (BRGM). La société imaGeau a ainsi défini des indicateurs à partir de données analysées sur 5 ans. Si le niveau de la nappe se trouve au-dessous d'un certain seuil, l'outil émet une alerte. *« Grâce à cette méthode de machine learning, il est possible de projeter quel sera le niveau de la nappe jusqu'à 20 jours et des tendances saisonnières à 90 jours. Nous pourrions ainsi anticiper les situations critiques, et selon les cas, avertir en amont la population ou mobiliser d'autres forages grâce à nos usines interconnectées. Nous renforçons ainsi la gestion préventive de nos ouvrages »*, explique Patricia Januszkiewicz, pilote de ce projet et ingénieur méthodes.

Le saviez-vous ?

Le machine learning permet d'exploiter pleinement le Big Data. Cette technologie d'intelligence artificielle consiste à laisser des algorithmes détecter des récurrences dans un ensemble de données. L'objectif ? Exécuter une tâche spécifique ou réaliser des prédictions.

UN DÉPLOIEMENT CIBLÉ

Le projet a démarré au mois de mars 2021, avec la compilation des données utiles. L'application devrait être opérationnelle à l'été. Dans un premier temps, seuls les champs captants d'Angresse et d'Ondres seront surveillés, représentant au total 13 forages. *« Nous avons fait le choix de débiter par les secteurs les plus à risque. Si les résultats sont concluants, notre objectif est de suivre l'ensemble des forages qui connaissent le plus de tensions, pour mettre en place des actions correctives ciblées »*, complète Patricia Januszkiewicz. *« En résumé, avec EMI, il s'agit d'avoir un référentiel solide sur le niveau des nappes des forages exploités, pour adapter nos pratiques. C'est un outil d'aide à l'exploitation, pour prendre des décisions éclairées pour la production d'eau, dans un contexte de changement climatique »*, conclut-elle. ■



Prélèvement
au forage
de Magescq



Agir pour l'eau



Le SYDEC fait face à de fortes tensions sur la ressource en eau...

p. 36

... et des événements climatiques exceptionnels

p. 37

Un plan pour la reconquête de la qualité de l'eau

p. 38

Sensibiliser le jeune public aux économies d'eau

p. 40

Elle semble intarissable et pourtant c'est une ressource qui vient à manquer : pour la protéger, l'eau fait l'objet d'une gestion intégrée, dans le cadre territorial du SYDEC. Cette appréciation globale met en regard besoins et enjeux environnementaux et sociétaux. Constamment, le SYDEC adapte ses moyens pour viser la pérennité de cette ressource. Il ne délaisse pas non plus la sensibilisation à une consommation responsable, à l'accès à l'eau potable, ou encore aux incidences du changement climatique.

Le SYDEC fait face à : de fortes tensions sur la ressource en eau...

Au cours de l'été 2020, le SYDEC a connu de fortes tensions sur la ressource en eau sur le secteur de Mugron et sur la côte sud du département. Ce phénomène temporaire a imposé la signature de deux arrêtés visant à restreindre l'usage de l'eau sur ces territoires.

Au début du mois d'août, les forages alimentant le secteur d'Angresse-Capbreton sont placés en situation de vigilance. Le niveau des nappes d'eau souterraines, dans lesquelles ils puisent, s'avèrent de plus en plus bas, et une diminution des capacités de pompage est observée. Des épisodes de sécheresse, qui empêchent le rechargement des nappes et une fréquentation touristique en forte augmentation, qui occasionnent une pression sur les prélèvements en eau potable, en sont à l'origine.

Pour éviter une rupture d'alimentation et subvenir aux besoins essentiels, deux arrêtés préfectoraux restreignent alors l'usage de l'eau sur les communes concernées. Les abonnés du SYDEC sont appelés et informés par SMS et par mail. L'information est également transmise aux mairies, pour relais auprès de leurs administrés et des vacanciers. De même, les structures fortement consommatrices d'eau en cette période estivale, telles que les campings, sont astreintes à réduire leurs consommations.

QUELLES INITIATIVES PRISES SUR LA CÔTE SUD ?

La demande en eau potable sur les communes de Capbreton, Angresse, Benesse-Maremne et Hossegor a connu une forte augmentation : elle s'est accrue de 20 %, sur les sept premiers jours du



QUELLES ACTIONS MENÉES SUR LA ZONE DE MUGRON ?

Dans cette partie centrale du département, les ressources en eau proviennent des stations de Lourquen et de Souprosse. Le secteur alimenté par la station de Lourquen est particulièrement concerné par ces tensions. Concomitamment à l'arrêté préfectoral pris du 3 août au 2 septembre 2020, établi en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le SYDEC a mis en place durant cette période un approvisionnement quotidien en eau potable. Il s'effectue par camion-citerne, entre le réseau de Tartas et les bâches de Poyanne. Cette intervention a permis de répondre aux besoins des abonnés, tout en gérant au plus près les niveaux des réservoirs. Aucune coupure d'eau n'a été nécessaire. Par ailleurs, la décision de construire rapidement un nouveau forage sur la commune de Souprosse a été prise, pour une mise en service à l'été 2021. Sa capacité de production supplémentaire, estimée à 100 m³/heure, a vocation à satisfaire les besoins des usagers, actuels et futurs, y compris lors des périodes de forte affluence.

mois d'août 2020, en comparaison avec les années précédentes. Les effets conjugués de l'arrêté préfectoral de restriction d'eau, valide du 7 au 31 août 2020, et d'un appoint de production par l'usine d'eau potable d'Ondres, ont permis de faire face à ces besoins élevés. Un nouveau forage situé à Capbreton, d'une capacité estimée à 200 m³/heure, a été créé pour prélever dans le champ captant d'Angresse. Il a été raccordé à l'usine de traitement à la fin du printemps 2021 et devrait être opérationnel pour cet été. Ce nouveau forage devrait permettre de sécuriser la capacité de production existante de l'usine, en période estivale.

Ces risques de pénurie questionnent la gestion de la ressource en eau au regard du réchauffement climatique et du développement territorial. Ils mettent en lumière la nécessité d'avoir une meilleure connaissance de cette ressource à moyen et long termes, pour envisager les meilleures alternatives. Cette réflexion devra être conduite à l'échelle territoriale adéquate. Également, l'ensemble des acteurs concernés devra y être associé, qu'ils s'agissent des agriculteurs, des collectivités publiques, des associations ou encore des usagers.

Dans l'attente, le Syndicat a décidé de se doter d'un outil dédié à la préservation des ressources de la côte sud dès cette année 2021 (cf. page 33). ■

... et des évènements climatiques exceptionnels

Haute Lande :
des précipitations
intenses privent
les abonnés
d'eau potable

Les modifications climatiques génèrent parfois d'autres effets sur la ressource en eau. En mai 2020, la commune d'Argelouse s'est retrouvée dans une situation critique après des pluies diluviennes. Sous l'effet des précipitations, la chaussée s'est effondrée, endommageant des ouvrages hydrauliques entre Sore et Argelouse et privant d'eau courante 56 abonnés. Pour rétablir l'alimentation en eau au plus vite, le SYDEC a fait le choix de remettre en service une ancienne interconnexion entre les réseaux de Belhade et d'Argelouse. Le temps de cette intervention, le Syndicat a mis à la disposition des usagers en mairie près de 1500 bouteilles d'eau.

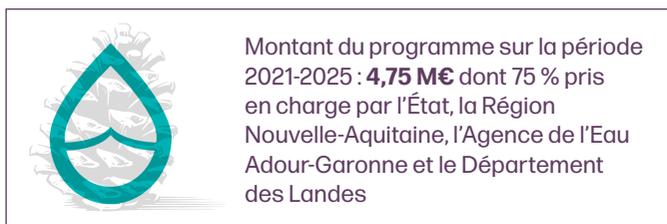


Glissement
de terrain à
Argelouse après
des précipitations
exceptionnelles

Un plan pour la reconquête de la qualité de l'eau

Le SYDEC fait de la protection et de la préservation de la ressource en eau une priorité. Le lancement d'un plan d'action territorial ambitieux sur le territoire Arbouts-Pujo vient en attester. Désormais, il s'agit pour toutes les parties prenantes de s'engager dans un véritable effort collectif.

Les ressources en eau utilisées sur le périmètre d'intervention du SYDEC sont essentiellement des nappes d'eau souterraines. À l'est du département, deux captages exploités pour la production d'eau potable, celui de Bordes, à Pujo-le-Plan, et celui des Arbouts, à Saint-Gein, ont été classés « prioritaires » en 2013 car



ils présentent une altération de la qualité de l'eau. En effet, les eaux brutes captées présentent des traces importantes de pesticides et des concentrations en nitrates en évolution croissante. Ces captages exploitent la seule ressource en eau disponible du secteur et assurent ainsi l'alimentation en eau potable de plus de 20 000 habitants. Afin de garantir aux abonnés une eau potable conforme aux normes de qualité, le SYDEC a mis en place des traitements curatifs avec des filtres à charbon actif en 2018. Ces équipements permettent un abatement total des pesticides mais ils restent une réponse provisoire au problème de pollution des eaux souterraines. La solution pérenne réside dans la mise en œuvre d'un Plan d'Action Territorial (PAT), dont l'objectif essentiel est la reconquête de la qualité des eaux souterraines. C'est dans cette voie que s'est engagé le SYDEC avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels du territoire.

Améliorer les pratiques agricoles

En 2018, la délimitation des aires d'alimentation des captages des Bordes et des Arbouts a mis en avant des similitudes hydrogéologiques et agricoles, permettant de les considérer comme un seul secteur sur lequel mener une stratégie identique. L'année suivante, les spécificités et les contraintes de ce territoire ont été identifiées à l'occasion d'un diagnostic territorial. Ce sont sur ces conclusions que s'est appuyée en 2020 la construction du PAT. Les nombreux échanges entre les exploitants, les organismes professionnels agricoles et les élus ont contribué à faire émerger des actions concrètes, reliées aux cinq axes suivants :

1. réduire la pression phytosanitaire sur la nappe, en faisant notamment évoluer les pratiques agricoles pour tendre vers le zéro phyto ;
2. limiter les transferts des nitrates et améliorer la structure des sols, en optimisant les couverts d'intercultures ;
3. supprimer les risques de pollutions ponctuelles, notamment lors du remplissage des pulvérisateurs ou de la gestion des fonds de cuves ;
4. approfondir les connaissances techniques de chacun (mécanisme de transfert des molécules dans le sol, développement de filières agricoles biologiques et bas-intrants, etc.) ;
5. favoriser la communication entre les différents acteurs du territoire et optimiser le partage de données.

Ces actions constituent le programme Re-Sources Arbouts-Pujo, qui vise à limiter les risques de pollution, tout en permettant un développement durable du territoire.

Un contrat territorial signé pour 5 ans

Ce programme a officiellement été lancé le 22 mars dernier, même si, comme le rappelle Laure Baud, chef de projets, « sur le plan opérationnel, il a démarré dès le début de l'année 2021. » La date de la signature de ce contrat n'est pas le fruit du hasard : les 13 signataires se sont engagés lors de la Journée mondiale de l'Eau. « Le rôle du SYDEC, en tant qu'animateur de cette démarche, consistera à s'assurer de la mise en œuvre des actions planifiées et de l'implication de tous. Il s'agira aussi de favoriser le partage d'expériences, de connaissances et l'adoption de pratiques innovantes. Chaque année, les actions entreprises seront évaluées. Il s'agira de travailler à une programmation annuelle conforme aux attentes et aux besoins du territoire », précise Lucie Schwartz, animatrice des Plans d'Actions Territoriaux (PAT). Cette mission de coordination du SYDEC s'inscrit dans le cadre de la compétence non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource en eau. Cette compétence, encadrée par un décret en toute fin d'année dernière, permet aux services de l'eau potable de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource par l'intermédiaire d'un plan d'action. ■

Journée mondiale de l'eau 22 mars 2021

Emission en direct
pour la Journée
mondiale de l'Eau



Les programmes Re-Ressources ont pour objectif de reconquérir et de protéger durablement la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Ces démarches multi-partenariales sont mises en place localement, à l'échelle de bassins d'alimentation de captages. Des actions sont proposées pour accompagner les agriculteurs, les collectivités et les habitants vers une réduction des sources de pollution.



Signature
du Plan d'Action
Territorial

Sensibiliser le jeune public aux économies d'eau

L'eau est une ressource précieuse qu'il appartient à chacun de ne pas gaspiller. Pour sensibiliser à sa préservation, le SYDEC n'hésite pas à faire de la pédagogie et à partager les bonnes pratiques.

ACQUÉRIR DE BONS RÉFLEXES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Depuis de nombreuses années, les communes adhérentes au SYDEC peuvent solliciter gratuitement le Syndicat pour sensibiliser les écoliers au cycle de l'eau. Cette sensibilisation peut prendre la forme d'ateliers ou de visites d'installations.



Des étudiants
à la Journée
mondiale
de l'Eau

À visée éducative, les ateliers abordent, le temps d'une demi-journée, le parcours de l'eau et les bons gestes pour l'économiser au quotidien. Ils s'adressent principalement aux élèves des classes élémentaires de 3^e cycle, qui traitent ces questions dans leur programme scolaire. Cette animation donne la part belle à l'interaction pour susciter la participation des enfants. « Pour que cela reste ludique, nous n'hésitons pas à rendre très concrets nos propos : les élèves sont invités à reconnaître les équipements sur des photos ; nous sortons pour repérer en situation les bouches à clé, les tampons d'assainissement sur les trottoirs et la chaussée ; ils apprennent à lire un compteur d'eau », détaille Marie-Pierre Masanès, assistante en communication et animatrice des ateliers auprès des scolaires. À l'issue de la présentation, les écoliers se réunissent par groupe pour recréer, via un jeu de construction, le circuit de l'eau, depuis son pompage jusqu'à son rejet dans la nature, en passant par les usines de traitement de l'eau potable et les stations d'épuration des eaux usées « C'est important de les mettre dans l'action pour conserver leur attention », souligne Marie-Pierre Masanès. Les vidéos, « Le

parcours de l'eau : de la source au robinet » et « Les conseils de Claire » sont aussi des projections très appréciées. La première raconte le voyage de la petite goutte «Lola» à travers le cycle de l'eau de la nature jusqu'au robinet. La seconde met en scène le professeur Claire, sorte de savant fou, qui délivre avec humour des astuces concrètes pour économiser l'eau.

En 2020, les opérations de sensibilisation programmées auprès des scolaires ont pu se tenir entre le 21 janvier et le 14 février. Cinq animations ont ainsi eu lieu dans les classes de CM1 et CM2 de l'ensemble des écoles d'Aire-sur-l'Adour et à l'école élémentaire Maurice Genevoix de Bénesse-Maremne. Avec la crise qui perdure, le SYDEC réfléchit à la mise en place d'une présentation plus courte en visioconférence.

PARTAGER DES RETOURS D'EXPÉRIENCE ENTRE PROFESSIONNELS

À la suite de la concertation des acteurs de l'eau, dans le cadre des « Assises de l'eau », le Ministère de la transition écologique a lancé fin 2020 un club de bonnes pratiques. Ce dernier porte sur les économies d'eau et la tarification. Son objectif ? Capitaliser et échanger sur les expériences incitant aux économies d'eau, dans les établissements collectifs et les bâtiments et équipements publics. Il vise également à proposer des recommandations et des outils pour sensibiliser les usagers, tout en préservant l'équilibre financier des services publics d'eau.

Le SYDEC a rejoint ce réseau d'échanges, ouvert à toutes les parties prenantes : collectivités, exploitants, associations de consommateurs, gestionnaires de l'habitat collectif, chercheurs, etc. Animé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), il est hébergé sur la plateforme collaborative d'idealCo. ■



Au printemps 2019, le deuxième volet des Assises de l'eau a interrogé l'incidence du changement climatique sur la ressource en eau, afin d'envisager la manière dont les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont devoir

s'adapter. Rythmée par des ateliers, des groupes de travail et des comités de pilotage, cette séquence a permis de faire émerger des solutions concrètes comme le club des bonnes pratiques d'économies d'eau et de tarification.



L'école de Bénésse-Maremne
en visite à l'usine
de traitement de l'eau
à Angresse

Réhabiliter par l'intérieur les réseaux d'eaux usées : le chemisage

En 2020-2021, le SYDEC a mené plusieurs chantiers de réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage. Réparer ou remplacer : le choix du Syndicat s'effectue au regard d'une gestion intégrée de son patrimoine.

Qu'est-ce que le chemisage de canalisation ?

Le chemisage est une technique de rénovation par l'intérieur qui rétablit l'étanchéité des réseaux présentant des fissures ou des casses légères, et leur redonne une durée de vie comparable à celle de canalisations neuves. Le procédé consiste à mettre en place, dans une canalisation, une enveloppe souple, pré-imprégnée de résine thermodurcissable.

Avant l'introduction de cette gaine, un robot repère les courbures du réseau et enregistre la localisation des branchements sur la conduite. Un fraisage par robot est effectué si nécessaire pour éliminer tout obstacle ou excroissance dans la canalisation. La canalisation est ensuite nettoyée par hydrocurage pour faciliter l'adhésion de la gaine. Une fois introduite, cette dernière est plaquée à la paroi puis chauffée. Elle se rigidifie sous l'effet de la vapeur ou de la chaleur de lampes UV.

« Le chemisage est de plus en plus utilisé par le SYDEC pour les réseaux d'assainissement : le sous-sol étant assez encombré, il devient difficile de créer de nouveaux réseaux », indique Florence Labertit, adjointe au chef de service territorial Centre. Le chemisage présente des avantages vis-à-vis des nuisances générées lors de renouvellement en tranchée ouverte. Lionel Serin, chargé d'affaires BET Eau et assainissement, souligne aussi un gain de temps, d'argent et des vertus environnementales.

Traquer les eaux claires parasites

À Angresse, des eaux claires parasites ont été repérées dans le réseau d'eaux usées. Elles se retrouvent ensuite dans la station d'épuration de Capbreton, pouvant éventuellement la placer en situation de surcharge. Dans cette zone touristique à proximité du littoral, la réponse a été rapide : entre septembre et octobre 2020, 534 mètres linéaires de réseaux ont été gainés. « Sur un laps de temps identique, en tranchée ouverte, nous n'aurions certainement traité que 50 mètres linéaires », raconte Florence Labertit. Le SYDEC a profité de cette intervention pour rendre étanches 37 regards. Au total, ces travaux ont coûté 90 000 €HT. « En plus de cette réhabilitation, un diagnostic permanent a été mis en place. Des débitmètres ont été installés en sortie des postes de relevage. Ils comptabilisent les eaux usées qui sortent de chaque bassin versant. Des sondes ont aussi été posées sur certains regards pour identifier des sous-bassins versants et quantifier les eaux claires parasites. Tout ceci permet de vérifier l'efficacité de la réhabilitation », précise Florence Labertit.



Renforcer pour améliorer le réseau existant

À l'occasion de la rénovation de la rue de Garaulet à Aire-sur-l'Adour, le SYDEC a effectué un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants. « Le réseau d'assainissement, en amiante-ciment, était vieillissant mais il n'était pas structurellement très abîmé. Sachant que la voie est trop étroite pour la pose d'un nouveau réseau et que la dépose de l'existant est soumise à des règles strictes, la réhabilitation par chemisage s'est imposée comme une évidence », explique Marion Broca, chargée d'affaires BET Eau et assainissement.

Début janvier 2021, les travaux pour assécher les 226 mètres linéaires de la canalisation principale ont été réalisés, les effluents ont été déviés. Avant l'introduction de la gaine, un robot fraiseur est venu rogner toutes les imperfections de la conduite. « La polymérisation s'est faite via l'insertion d'un chariot de huit lampes UV, de près de 1,5 mètres de long. Il a progressé dans la conduite à une vitesse de 80 mètres à l'heure », décrit Marion Broca. Le coût global s'est élevé à 51 000 € HT, incluant le traitement d'étanchéité de 10 regards de visite.



Passage de la gaine dans un regard intermédiaire

Accroître la résistance des réseaux d'eaux usées

Des opérations de chemisage de grande ampleur se sont déroulées début 2021. Face à des réseaux d'assainissement en très mauvais état, le SYDEC a mandaté un groupement d'entreprises pour intervenir sur les communes de Mées, Pouillon, Heugas, Tercis-les-Bains, Oeyreluy, Léon et Saint-Paul-lès-Dax : « ce secteur présente des réseaux très profonds, construits au niveau de la nappe. Ils vieillissent donc plus rapidement dans ce cadre géologique. Ajouté au fait qu'ils sont situés sous des voies structurantes, parfois départementales, cela implique des conditions d'intervention difficiles qui justifient le choix du chemisage », déclare Lionel Serin. Le chantier s'est échelonné sur quatre mois. La totalité des branchements a été contrôlée, afin de réhabiliter ceux en mauvais état. Un coût moyen de travaux, sur l'ensemble des opérations, a été établi à 120 € par mètre linéaire. ■

LES OPÉRATIONS MENÉES EN 2020-2021

- › **AIRE-SUR-L'ADOUR**
226 ml + 10 regards = 51 000 € HT
- › **ANGRESSE**
534 ml + 37 regards = 90 000 € HT
- › **HEUGAS**
920 ml + 20 regards = 93 000 € HT
- › **LÉON**
1 260 ml + 40 regards = 122 000 € HT
- › **MÉES**
930 ml + 21 regards + 8 branchements = 158 000 € HT
- › **POUILLON**
590 ml + 9 regards + 15 branchements = 54 000 € HT
- › **SAINT-PAUL-LÈS-DAX**
790 ml + 20 regards = 102 000 € HT
- › **TERCIS-LES-BAINS - OÏYRELUY**
970 ml + 27 regards + 27 branchements = 116 000 € HT



Chemisage terminé (en attente de l'étanchéité du regard)

Réservoirs : 10 ans de réhabilitation !



2020 - Linxe

300 m³



2018 - Capbreton

1 000 m³



2018 - Lesperon

330 m³



2018 - Luxey

300 m³



2017 - Commensacq

300 m³



2015 - Vielle-St-Girons

250 m³



2015 - Herm

400 m³



2015 - Gaillères

300 m³



2014 - St-Martin-d'Oney
.....
800 m³



2014 - St-Julien-en-Born
.....
600 m³



2013 - Mugron
.....
250 m³



2013 - Ceyregave
.....
100 m³



2012 - Sabres
.....
300 m³



2012 - Begaar
.....
400 m³



2011 - St-Yaguen
.....
180 m³



2010 - Pontonx
.....
550 m³

Comment rendre les systèmes d'assainissement collectif plus performants ?

Le diagnostic permanent concourt à placer l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif dans une logique d'amélioration continue. Son application à certaines installations était imposée aux collectivités d'ici 2021. Pour s'y conformer, le SYDEC a notamment lancé une opération pilote sur le secteur d'Angresse.

Le diagnostic permanent est un outil utile à la connaissance en continu du fonctionnement réel du réseau d'assainissement et de son état structurel. Il vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur. Son but est aussi d'améliorer le service rendu aux usagers.

Un arrêté, en date du 21 juillet 2015, impose la mise en place de ce diagnostic sur les systèmes d'assainissement collectif. L'arrêté du 31 juillet 2020, modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015, a précisé les délais de mise en œuvre :

- pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg / j de DBO₅, ce diagnostic doit être établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg / j de DBO₅ et supérieure ou égale à 120 kg / j de DBO₅, ce diagnostic doit être établi au plus tard le 31 décembre 2024.

Un guide a été établi par l'ASTEE et il offre aux collectivités une méthode d'application. Toutefois, c'est bien chaque collectivité qui doit adapter son plan d'actions à ses enjeux locaux.

Une opération pilote menée à Angresse

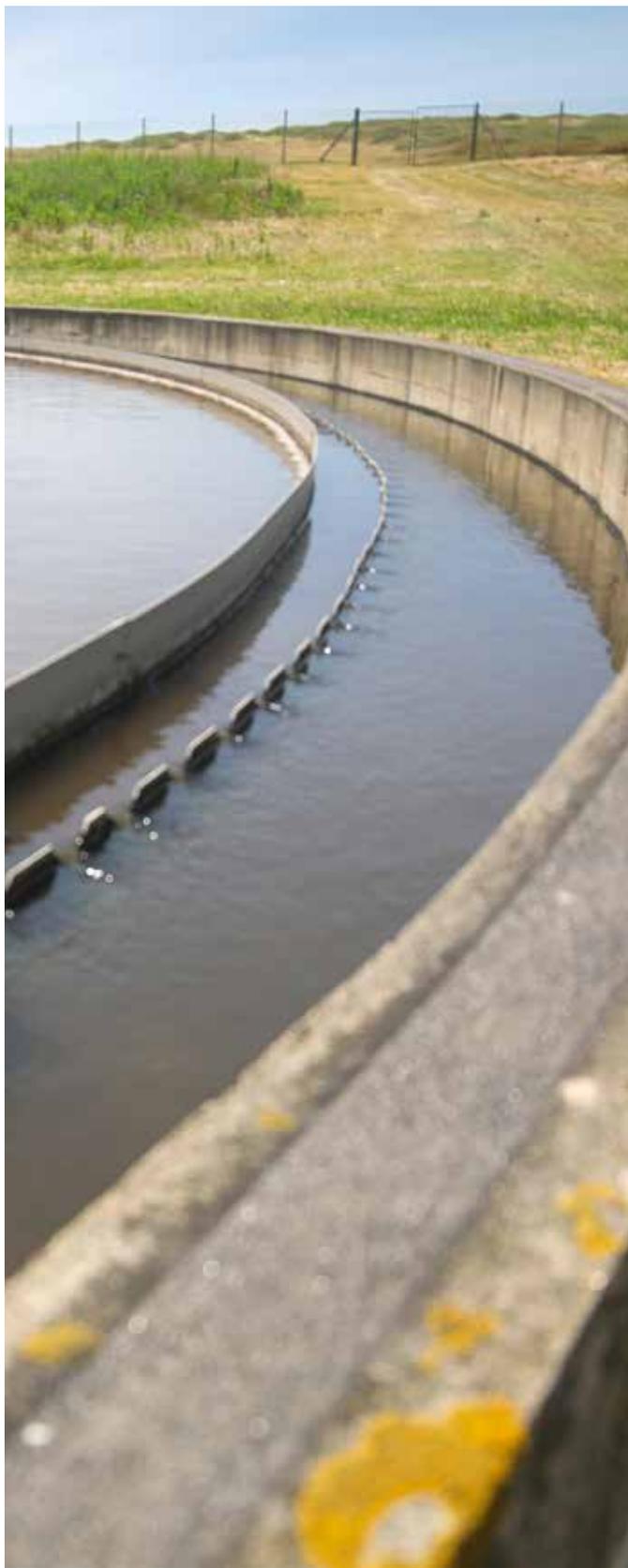
La réduction des volumes d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées est un des principaux objectifs visés par le SYDEC. En effet, une surcharge des réseaux peut occasionner des débordements chez l'utilisateur, et en conséquence, dans le milieu récepteur. À Angresse, cette situation est connue pour le ruisseau du Montardon, qui s'écoule ensuite vers le port de Capbreton et l'océan Atlantique. La commune s'inscrit dans un système d'assainissement global qui regroupe également les villes de Capbreton et de Bénesse-Maremne. Afin de localiser les bassins versants qui collectent le plus d'eaux claires parasites - eaux de toitures et eaux de nappe -, le Syndicat a souhaité suivre le fonctionnement du réseau, quasiment en temps réel. Pour cela, la commune d'Angresse a été sectorisée

en 11 bassins versants de collecte. En 2020, des débitmètres ont été installés sur 4 postes de refoulement. Des sondes ont aussi été placées dans des regards pour mesurer la hauteur d'eau et le débit sur les sous-bassins versants. Cette instrumentation a permis au SYDEC d'identifier les secteurs les plus touchés. Une campagne ciblée d'inspection télévisée des réseaux et des branchements a ensuite eu lieu au mois de mars 2021.

« La mise en place des diagnostics permanents entraîne un changement fondamental de nos pratiques. Avant, nous établissions un schéma directeur et nous appliquions ses conclusions durant les 10 années suivantes, sans réellement en mesurer les effets. Désormais, les actions préventives ou correctrices engagées sont suivies dans la durée et leur efficacité est évaluée. Cela nous amène à prévenir ou à identifier les dysfonctionnements. Les futurs programmes de travaux seront établis en fonction des résultats de ce suivi. C'est de l'amélioration en continu ! », commente Xavier Chirle, adjoint au chef des services territoriaux Sud et Adour Seignanx. Si elle est concluante, l'opération lancée sur le secteur d'Angresse sera déclinée aux autres systèmes d'assainissement exploités par le SYDEC. ■

Que recouvre le paramètre DBO₅ ?

La demande biochimique en oxygène pendant cinq jours, ou DBO₅, est un des paramètres qui détermine la qualité d'une eau. Il mesure la quantité de matière organique biodégradable qu'elle contient. Cette matière est évaluée par l'intermédiaire de l'oxygène consommé par les micro-organismes impliqués dans les mécanismes d'épuration naturelle. Ce paramètre s'exprime en milligramme d'oxygène nécessaire pendant cinq jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau. Il permet d'estimer la capacité d'une station d'épuration, en s'appuyant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.



Les panoramas

Les chiffres-clés 2020 par compétence
p. 48-52

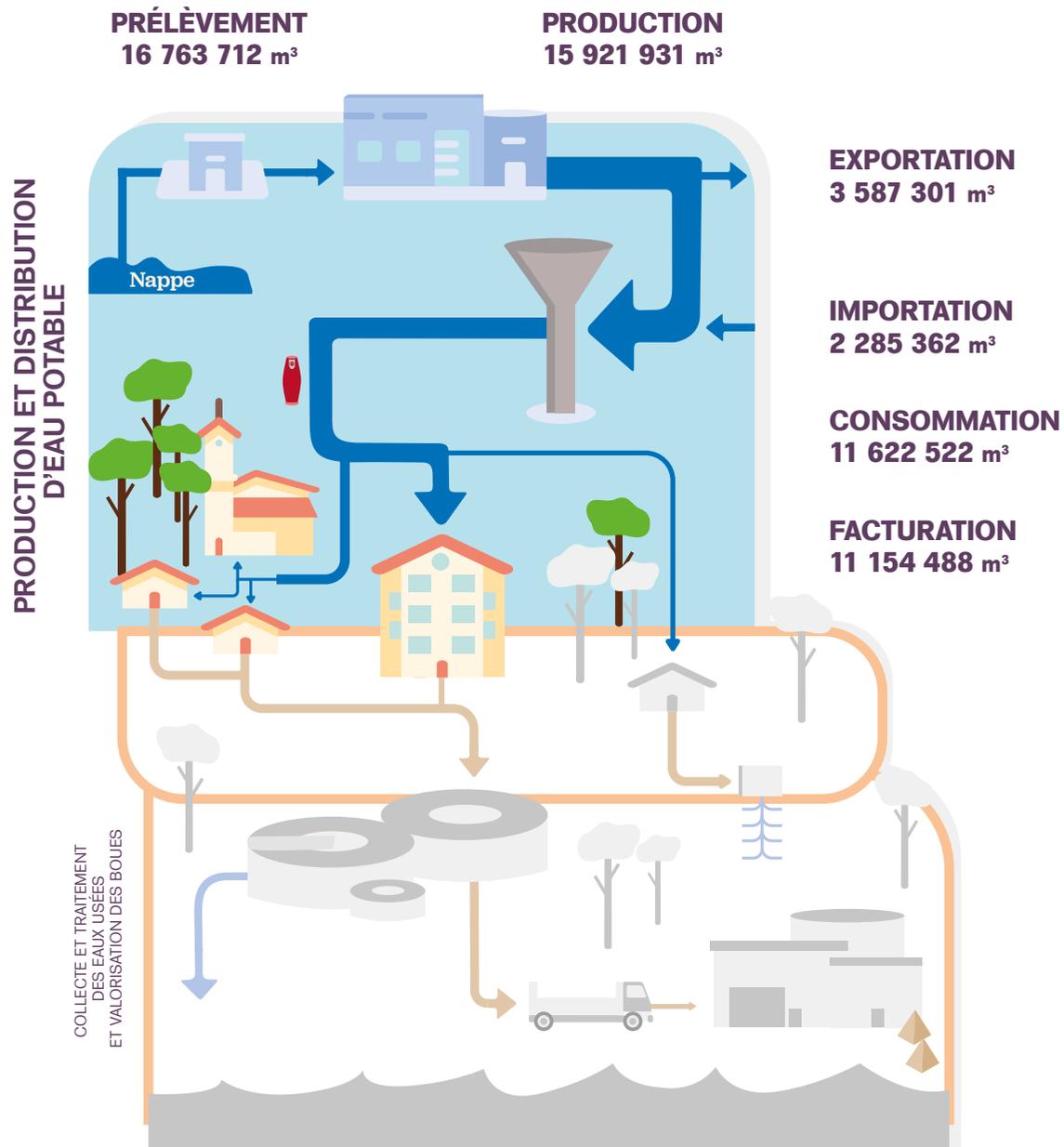
Les prix moyens
p. 54-55

Les comptes administratifs par compétence
p. 56-61

Les indicateurs
p. 62-65

Le SYDEC se mobilise pour un aménagement équilibré et cohérent du département. Pour soutenir cette ambition, des investissements sont nécessaires. Ils sont pris en charge par le SYDEC et par les collectivités. Retrouvez, dans les pages qui suivent, un bilan comptable et financier relatif aux opérations menées sur le terrain en 2020.

Les chiffres-clés 2020 de la distribution d'eau potable



Production

91 FORAGES exploités
25 USINES de traitement
143 RÉSERVOIRS
 (58 530 m³ de stockage)

Énergie

10 586 MWH
CONSOMMÉS
 Soit l'équivalent
 de la consommation
 annuelle de 3 600 foyers

Consommation

11,6 Mm³ CONSOMMÉS
11,2 Mm³ FACTURÉS
26% DE COMPTEURS
RADIO-RELEVÉS

Qualité

99,6% DE CONFORMITÉ
 bactériologique
765 PRÉLÈVEMENTS
 pour analyses bactériologiques
96,1% DE CONFORMITÉ
 physico-chimique
819 PRÉLÈVEMENTS
 pour analyses physico-chimiques

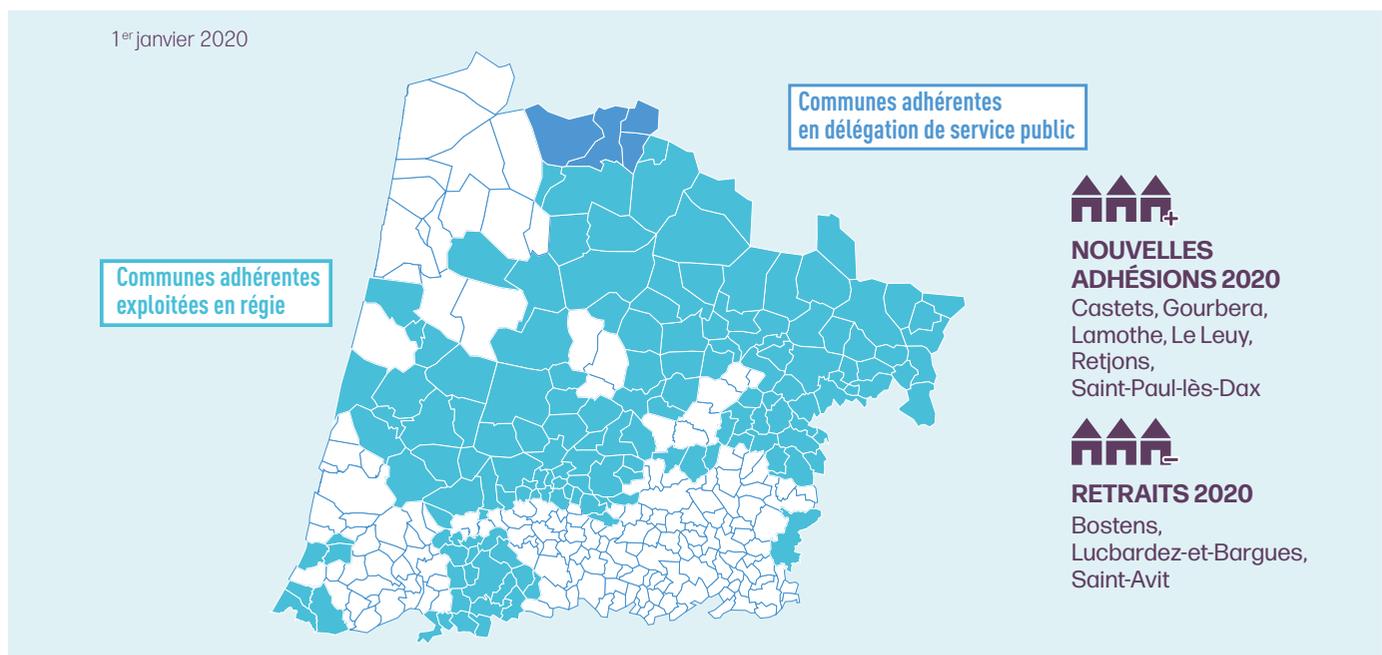


Usagers

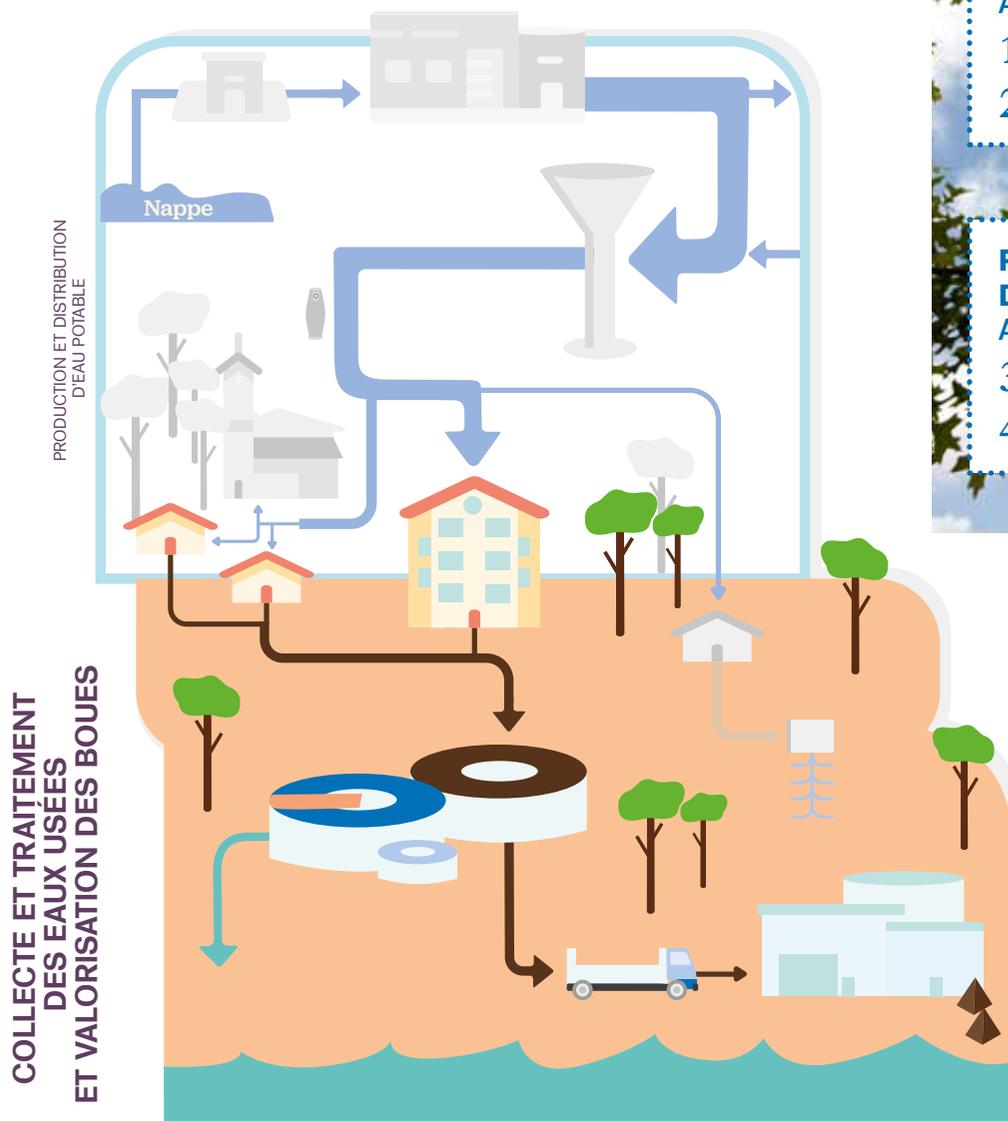
155 COMMUNES DESSERVIES
99 019 ABONNÉS
16,8 ABONNÉS/km de RÉSEAU

Réseau de distribution

84,2% DE RENDEMENT de réseau
1,343 m³/km/j
D'INDICE LINÉAIRE DE PERTES
 en réseau (ILP)
5 885 km de RÉSEAU
 23,9 km de réseau renouvelé
 82,7 km de réseau renouvelé
 sur les 5 dernières années
3,7 km de réseau neuf
 (extension)



Les chiffres-clés 2020 de l'assainissement collectif (périmètre en régie)



**PRIX MOYEN
DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
AU 1^{er} JANVIER 2021**
1,958 €HT/m³
2,428 €TTC/m³

**PRIX MOYEN
DE L'EAU ASSAINIE
AU 1^{er} JANVIER 2021**
3,217 €HT/m³
4,195 €TTC/m³

**CAPACITÉ
DE TRAITEMENT
DES STATIONS
D'ÉPURATION
311 265 EH**

**VOLUME TRAITÉ
STEP > 2 000 EH
11 638 176 m³**

Qualité

580 AUTOCONTRÔLES

réalisés sur l'ensemble
des stations d'épuration

98,5 % DE CONFORMITÉS

sur step > 2 000 EH

Usagers

121 COMMUNES DESSERVIES

70 418 ABONNÉS

50 ABONNÉS/km
DE RÉSEAU

Énergie

10 286 MWH CONSOMMÉS

Soit l'équivalent de
la consommation annuelle
de 3 500 foyers

Collecte et traitement

121 SYSTÈMES DE COLLECTE

583 POSTES
DE RELEVAGE

105 STATIONS D'ÉPURATION

dont 25 stations comprises
entre 2 000 et 10 000 EH
et 6 stations
> 10 000 EH

Réseau de collecte

1 409 km DE RÉSEAU

3,07 km de réseau renouvelé

17,3 km de réseau renouvelé
sur les 5 dernières années

7,7 km de réseau neuf
(extension)

Énergie photovoltaïque

1 581 MWh en PRODUCTION

1 136 MWh en VENTE

159 MWh en AUTOCONSOMMATION

Valorisation des boues

Usine de compostage (Thalie)

14 691 t de BOUES TRAITÉES

20 936 t de DÉCHETS VERTS REÇUES

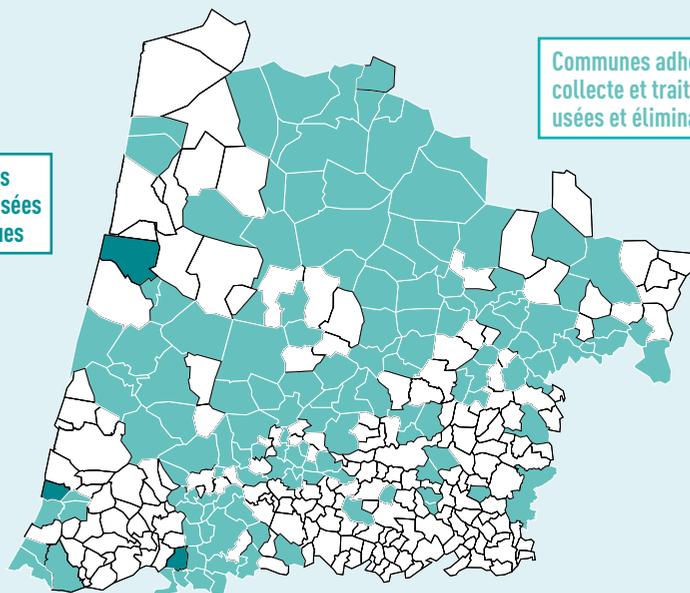
11 461 t de COMPOST
NORMALISÉ PRODUITES

Consommation

7 Mm³ FACTURÉS

1^{er} janvier 2020

Communes adhérentes
traitement des eaux usées
et élimination des boues



Communes adhérentes
collecte et traitement des eaux
usées et élimination des boues



NOUVELLES ADHÉSIONS 2020

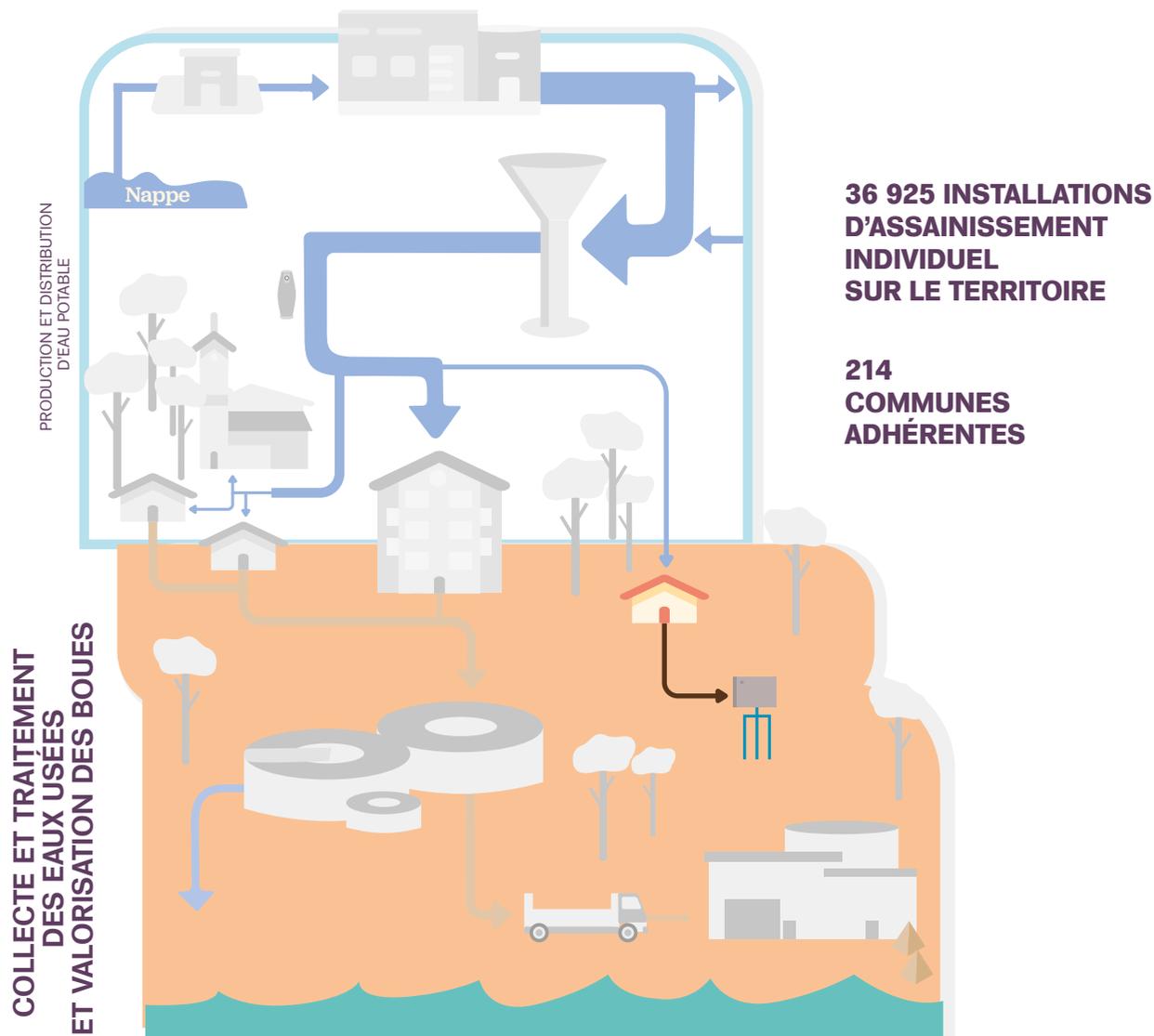
Castets,
Saint-Martin-de-Seignanx,
Saint-Paul-lès-Dax



RETRAIT 2020

Lucbardez-et-Bargues,
Saint-Avit

Les chiffres-clés 2020 de l'assainissement non collectif



523 CONTRÔLES
de conception/réalisation

97,9 % d'installations
neuves conformes

1 563 CONTRÔLES
périodiques de bon fonctionnement

91,4 % n'engendrent pas de
nuisances significatives

939 CONTRÔLES
de bon fonctionnement dans
le cadre d'une vente immobilière

22,25 % d'installations
conformes*

* conformité évaluée selon les exigences
de l'arrêté du 27 avril 2012



3 questions à Thierry Bayle Technicien au SPANC

QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

J'interviens au domicile des usagers dans le cadre du service public de l'assainissement non collectif (SPANC), confié au SYDEC. Cela peut être : pour le contrôle de la conception et de la réalisation d'installations d'assainissement neuves ou réhabilitées ; pour le diagnostic des systèmes existants lors d'une vente immobilière ; ou encore pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants, obligatoire tous les 10 ans. Le parc des installations sur les communes ayant transféré la compétence contrôle au SYDEC s'élève à plus de 36 000.

AVEZ-VOUS UN RÔLE DE CONSEIL AUPRÈS DES PARTICULIERS ?

Bien sûr, et c'est plus généralement cet aspect relationnel que j'apprécie dans mon métier. En cas de réhabilitation ou lorsqu'il s'agit d'une construction neuve, des études de sols permettent d'orienter l'utilisateur vers la meilleure solution technique. Jusqu'à l'an dernier, il arrivait de fonder l'analyse sur des études réalisées il y a près de 10 ans qui, force est de constater, pouvaient s'avérer obsolètes. Au regard des épisodes pluvieux à répétition que connaît notre territoire, nous incitons désormais le pétitionnaire à consulter un professionnel compétent en étude de sol ; ces études sont précieuses car elles conditionnent le choix de la filière de traitement.

CES FILIÈRES DE TRAITEMENT ÉVOLUENT-ELLES ?

Aujourd'hui, les microstations envahissent le marché de l'assainissement autonome. Elles présentent l'avantage d'une solution complète, qui assure le prétraitement et le traitement des eaux usées en un seul dispositif, mais qui fonctionne forcément avec de l'électricité. Les filtres compacts sont également plus exploités que d'autres procédés traditionnels. Le traitement repose alors sur un substrat, composé par exemple de coquilles de noix ou de laine de roche.

LES CHIFFRES-CLÉS DU SPANC

En moyenne :

- › 3 600 contrôles périodiques par an ;
- › 500 contrôles de conception-réalisation d'ouvrages ;
- › 800 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière.



Contrôle
d'un assainissement
individuel neuf

LES PRIX DES CONTRÔLES POUR LES INSTALLATIONS ≤ 20 EH

Contrôle de bon
fonctionnement
70 €HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
300 €HT

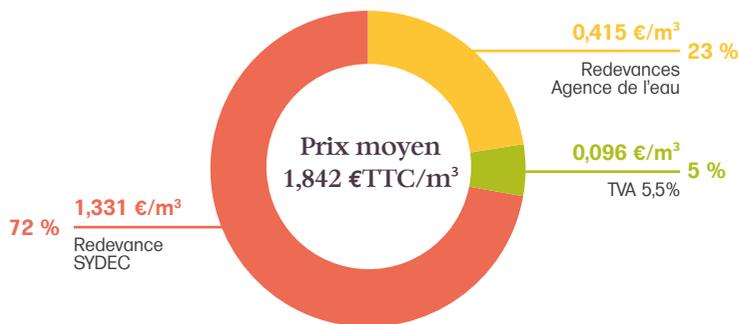
Contrôle
dans le cadre
d'une vente immobilière
200 €HT

Les prix moyens 2021 eau potable, assainissement collectif et eau assainie

Les prix moyens tiennent compte de la disparité des territoires landais. Ils répondent à une politique tarifaire départementale défendue par chaque comité territorial dans un esprit de mutualisation. Ces tarifs intègrent les volontés d'investissement, en souhaitant traduire au mieux les besoins et intérêts de chaque territoire.

Eau potable

Décomposition du prix moyen au 1^{er} janvier 2021



REDEVANCES AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR L'EAU POTABLE

- pollution : 0,330 €/m³
- préservation des ressources en eau : 0,085 €/m³

Les taxes :
redevances Agence de l'eau Adour-Garonne et TVA
 28 % du prix TTC de l'eau potable (TVA à 5,5%)

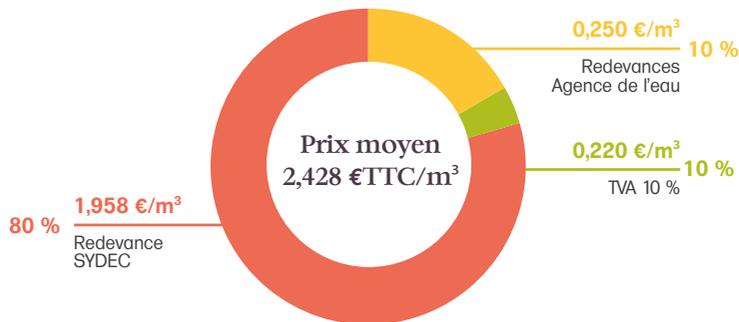
Le prix moyen de l'eau potable est calculé pour les abonnés des communes adhérentes (pour les compétences production et distribution) et qui bénéficient du service géré par le SYDEC.



Station d'épuration de La Pointe à Capbreton

Assainissement collectif

Décomposition du prix moyen au 1^{er} janvier 2021



Le prix moyen de l'assainissement collectif est calculé pour les abonnés des communes adhérentes (pour les compétences collecte, traitement des eaux usées et élimination des boues) et qui bénéficient du service géré par le SYDEC.

REDEVANCE AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- modernisation des réseaux de collecte : 0,250 €/m³

Les taxes :
redevance Agence de l'eau Adour-Garonne et TVA
 20 % du prix TTC de l'eau potable (TVA à 10 %)

Eau assainie

Décomposition du prix moyen au 1^{er} janvier 2021



Le prix moyen de l'eau assainie est calculé pour les abonnés des communes adhérentes à toutes les compétences et qui bénéficient à la fois des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif gérés par le SYDEC.

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR L'EAU ASSAINIE

- pollution : 0,330 €/m³
- préservation des ressources en eau : 0,085 €/m³
- modernisation des réseaux de collecte : 0,250 €/m³

Les taxes :
redevances Agence de l'eau Adour-Garonne et TVA
 23 % du prix TTC de l'eau assainie

Le compte administratif 2020 de l'eau potable

Fonctionnement

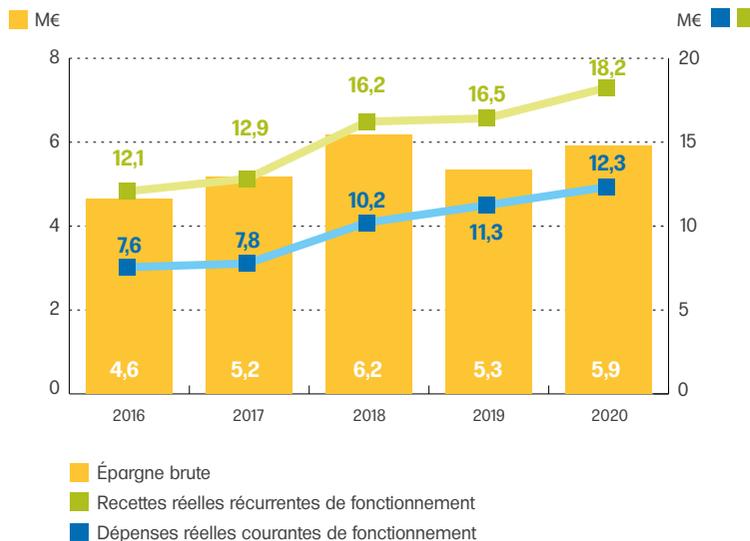
Dépenses	23 174 436	Recettes	25 900 225
Dépenses d'exploitation	5 638 110	Ventes d'eau	15 280 734
Masse salariale	5 453 427	Ventes en gros	1 362 406
Charges de gestion	1 317 535	Autres produits	1 749 969
Charges financières	285 187		
Taxes et redevances reversées	4 603 513	Taxes et redevances collectées	4 999 792
Dépenses exceptionnelles	407 362	Recettes exceptionnelles	79 637
Dotations pour dépréciation créances	460 000	Amortissement des subventions	1 093 418
Dotations aux amortissements	5 009 302	Autres recettes d'ordre	1 334 269

**Résultat
de fonctionnement
de 2,7 M€**

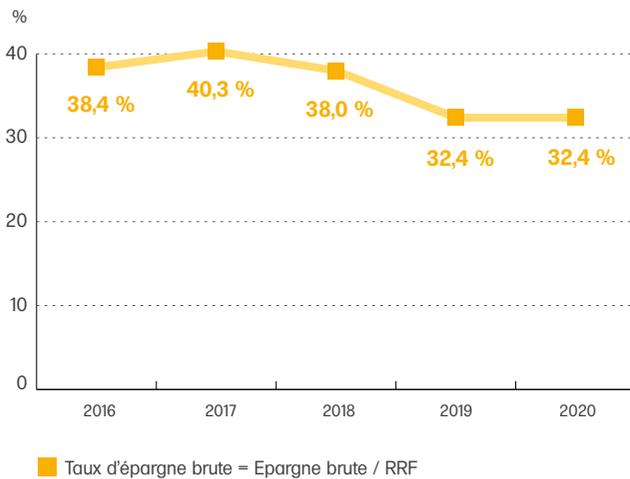
Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Évolution de l'épargne brute

L'épargne progresse de 0,6 M€ entre 2019 et 2020 pour s'établir à 5,9 M€.

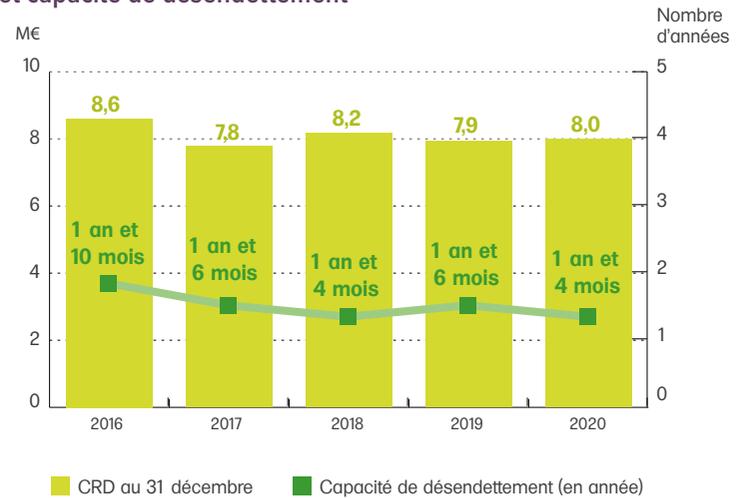


Évolution du taux d'épargne brute par rapport aux recettes réelles courantes



Le taux d'épargne brute baisse depuis 2019 mais se stabilise à 32,4 % des recettes courantes en 2020. Ce ratio est toutefois nettement supérieur au seuil de vigilance sur les budgets M49 à savoir 20 %.

Évolution de la dette au 31 décembre 2020 et capacité de désendettement



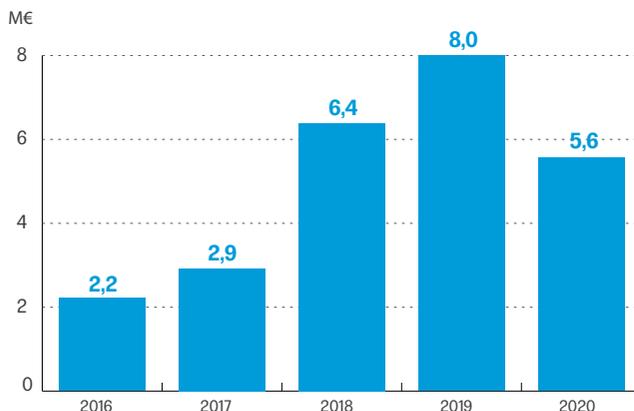
La dette du budget eau potable se stabilise à 8 M€. Cette dette serait remboursable au moyen de 1 an et 4 mois d'épargne brute. Ce budget affiche donc une bonne solvabilité.

Investissement

Dépenses	9 201 463	Recettes	9 540 109
Remboursement capital des emprunts	1208 689	Emprunt	24 900
Remboursement OCLT	0	Emprunt de consolidation	0
Equipements	359 537	Subventions	726 540
Déficit transféré	0	Excédent transféré	0
Travaux	5 205 551	Contributions des communes	0
Autres dépenses	0	Autres financements	257
Amortissement des subventions	1 093 418	Affectation en réserves du résultat	3 779 109
Autres dépenses d'ordre	1 334 269	Amortissement des immobilisations	5 009 302
		Autres recettes d'ordre	0

Solde d'investissement de 0,3 M€

Évolution des investissements depuis les cinq dernières années



Évolution des investissements : 25,1 M€ en 5 ans

En 2020, ralentissement des investissements sur l'eau potable mais le rythme reste soutenu avec une moyenne de 6,7 M€ par an depuis 2018. Ces investissements ont été financés par des subventions (10 %) et par l'autofinancement (90 %). Aucun emprunt n'a été contracté sur la période.

**En 2020 : 5,2 M€ de travaux
0,4 M€ d'équipements**

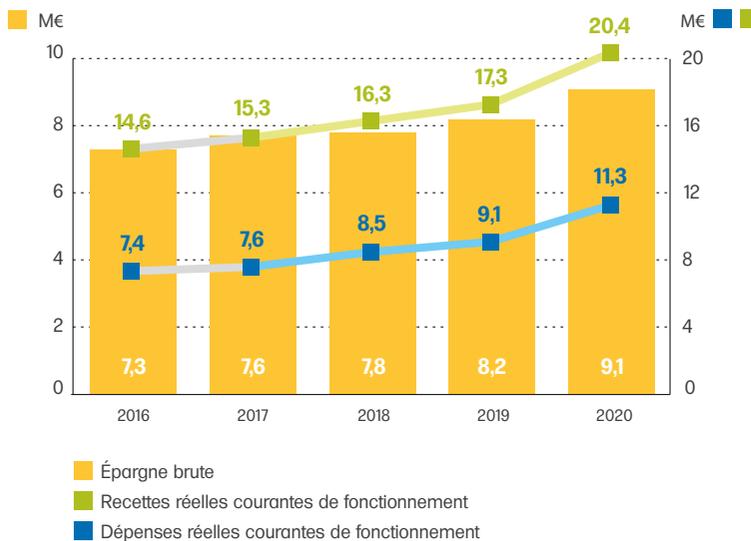
Le compte administratif 2020 de l'assainissement collectif

Fonctionnement

Dépenses	21 894 562	Recettes	27 466 707
Dépenses d'exploitation	4 781 944	Redevances aux usagers	15 066 663
Masse salariale	3 969 034	PFAC	1 497 606
Charges de gestion	1 157 895	Autres produits	2 919 971
Charges financières	1 116 462	Subventions d'exploitation	885 471
Taxes et redevances reversées	1 899 254	Taxes et redevances collectées	2 032 597
Dépenses exceptionnelles	204 893	Recettes exceptionnelles	2 178 929
Dotations pour dépréciation de créances	260 000	Amortissement des subventions	2 286 441
Dotations aux amortissements	8 391 598	Autres recettes d'ordre	599 030
Autres dépenses d'ordre	113 483		

Résultat de fonctionnement de 5,6 M€

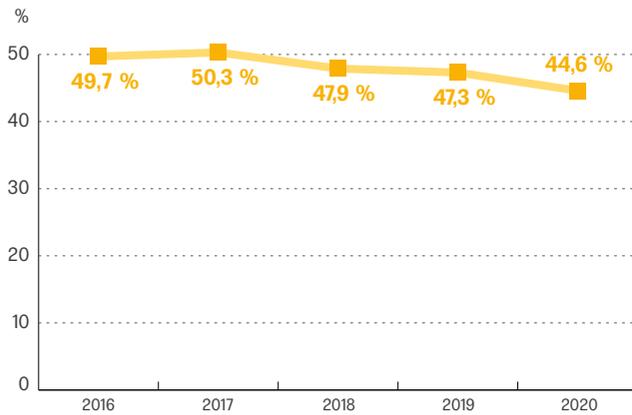
Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Évolution de l'épargne brute

L'épargne progresse de 0,9 M€ entre 2019 et 2020 pour s'établir à 9,1 M€.

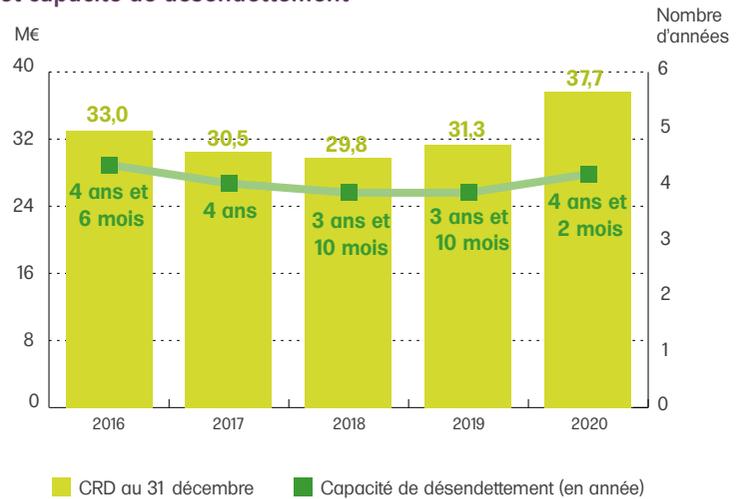
Évolution du taux d'épargne brute par rapport aux recettes réelles courantes



■ Taux d'épargne brute = Epargne brute / RRF

Le taux d'épargne brute représente 44,6 % des recettes courantes en 2020, ratio nettement supérieur au seuil de vigilance sur les budgets M49 à savoir 20 %.

Évolution de la dette au 31 décembre 2020 et capacité de désendettement



■ CRD au 31 décembre ■ Capacité de désendettement (en année)

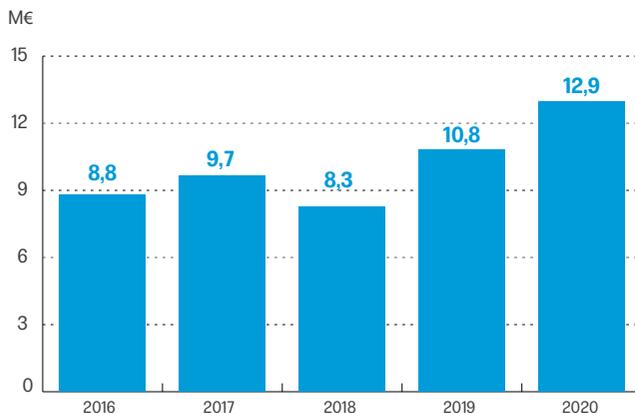
La dette progresse et serait remboursable au moyen de 4 ans et 2 mois d'épargne brute. Ce budget affiche donc une bonne solvabilité.

Investissement

Dépenses	19 735 511	Recettes	21 809 410
Remboursement capital des emprunts	3 707 043	Emprunt	3 086 767
Remboursement OCLT	0	Emprunt de consolidation	0
Equipements	1 804 670	Subventions	4 435 770
Bâtiments	3 595	Contributions des communes	172 523
Travaux	11 077 958	Autres financements	625 797
Opérations pour compte de tiers	2 935	Opérations pour compte de tiers	129 156
Autres dépenses	97 594	Affectation en réserves du résultat	4 698 072
Amortissement des subventions	2 286 441	Amortissements des immobilisations	8 391 598
Autres dépenses d'ordre	755 275	Autres recettes d'ordre	269 728

Solde d'investissement de 2,1 M€

Évolution des investissements depuis les cinq dernières années



Évolution des investissements : 50,5 M€ en 5 ans.

Les investissements suivent la croissance du nombre d'abonnés. De 2016 à 2020, ils s'établissent en moyenne à 10,1 M€/an. Ils ont été couverts à 24 % par des subventions, 16 % par un emprunt et 60 % par l'autofinancement.

**En 2020 : 11,1 M€ de travaux
1,8 M€ d'équipements**

Le compte administratif 2020 de l'assainissement non collectif

Un résultat déficitaire analogue à 2019. Avec la crise sanitaire et l'arrêt des contrôles durant le confinement du printemps, les recettes ont été minorées. Si l'on intègre les résultats reportés, ce budget se clôture avec un excédent global de + 654 k€.

Fonctionnement

Dépenses	548 576	Recettes	537 625
Charges à caractère général	10 365	Redevances des contrôles	510 920
Charges de personnel	441 716	Autres produits	15 774
Charges de gestion	59 344	Subventions de l'agence de l'eau	0
Charges financières	0	Autres produits de gestion courante	0
Dépenses exceptionnelles	3 295	Produits exceptionnels	0
Dotations aux amortissements	33 857	Amortissement des subventions	10 930

Résultat de fonctionnement de -11 k€

Investissement

Dépenses	42 683	Recettes	91 658
Equipements	11 812	Subventions	57 802
Zonages	19 940	Autres financements	0
Autres dépenses	0	Affectation en réserves du résultat	0
Amortissement des subventions	10 930	Amortissement des immobilisations	33 857

Solde d'investissement de 49 k€

L'investissement est faible sur ce budget. En 2020, peu d'études de zonages en raison de la crise sanitaire. Les zonages sont financés par des subventions et des participations des communes alors que les équipements nécessaires au contrôle des assainissements autonomes sont autofinancés.

Contrôle
d'un assainissement
autonome existant



Les indicateurs de l'eau potable

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0): **171 621 habitants**

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0): **1,842 €/m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0): **1 jour**

Indicateurs de performances

	Objectif SYDEC	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020
Qualité des eaux (P101.1-P102-1)	Taux de conformité des prélèvements bactériologiques avec un maximum d'une non-conformité par UGE et par an: 99 % Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques avec un maximum d'une non-conformité par UGE et par an: 98 %	Taux de conformité des prélèvements bactériologiques: 99,7 % Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques: 98,1 %	Taux de conformité des prélèvements bactériologiques: 99,8 % Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques: 98,1 %	Nombres de prélèvements bactériologiques 765 dont 763 conformes soit un taux de: 99,6 % 😊 Nombres de prélèvements physico-chimiques 820 dont 799 conformes soit un taux de: 96,1 % 😞
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)	> 85 points	88 points	85 points	87 points 😊
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	> 80 % en moyenne	81,5 %	83,2 %	84,2 % 😊 Volumes consommé autorisé: 11 734 250 m ³ Volume produit: 15 921 931 m ³ Volume importé: 2 285 362 m ³ Volume exporté: 3 587 301 m ³
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	< 2,000 m ³ /km/jour	1,656 m ³ /km/jour	1,357 m ³ /km/jour	1,395 m ³ /km/jour 😊 Volume mis en distribution: 14 619 992 m ³ Volume comptabilisé ramené sur 12 mois: 11 622 522 m ³ Réseau: 5 885 km
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	< 1,700 m ³ /km/jour	1,594 m ³ /km/jour	1,296 m ³ /km/jour	1,343 m ³ /km/jour 😊 Volume mis en distribution: 14 619 992 m ³ Volume consommé autorisé: 11 734 250 m ³ Réseau: 5 885 km

	Objectif SYDEC	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	> 0,30%	0,29 % Longueur renouvelée en 2017 : 12,536 km	0,29 % Longueur renouvelée en 2018 : 19,925 km	0,28 % 😞 Longueur renouvelée en 2020 : 23,874 km Longueur totale renouvelée sur les 5 dernières années : 82,725 km Longueur totale du réseau : 5 885 km
Indice d'avancement de la ressource en eau (P108.3)	> 80 %	80 %	79 %	80 % 😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	Non défini	0,002 €/m³	0,002 €/m³	0,002 €/m³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	< 10 pour 1000 abonnés	8,2 pour 1000 abonnés	5,9 pour 1000 abonnés	9,4 pour 1000 abonnés 😊 Nombre de coupures d'eau non programmées : 928
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	99 % dans les 24 h	99,8 %	99,8 %	99,3 % 😊 Nombre d'ouvertures : 8 748 Nombre d'ouvertures avec délai respecté : 8 692
Durée d'extinction de la dette du SYDEC (P153.2)	< 5 ans	1 an et 4 mois	1 an et 6 mois	1 an et 4 mois 😊
Taux des impayés sur factures année précédente (P154.0)	5 % à 5 mois	8,4 % à 5 mois	8,3 % à 5 mois	Non calculé pour 2020
Taux de réclamations écrites (P155.1)	< 3 pour 1000 abonnés	1,13 pour 1000 abonnés	0,95 pour 1000 abonnés	0,91 pour 1000 abonnés 😊 Nombre de réclamations écrites : 90

Les indicateurs de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **114 760 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **28**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épurations (D203.0) : **1 592 Tonnes de Matières Sèches (TMS)**

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D204.0) : **2,428 €/m³**

Indicateurs de performances

	Objectif SYDEC	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	100 %	99,4 %	99,1 %	99,24 % 😊 Nombre d'abonnés potentiels qui appartient à une zone d'assainissement collectif : 70 960
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2B)	> 75 points	78 points	73 points	79 points 😊
Conformité de la collecte en % (P203.3)	100 %	100 %	100 %	100 % 😊
Conformité des équipements d'épuration en % (P204.3)	100 %	98,9 %	98,9 %	100 % 😊
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration en % (P205.3)	100 %	96,9 %	96,9 %	98,4 % 😞
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation en % (P206.3)	100 %	100 %	100 %	100 % 😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)	Non défini	0,002 €/m ³	0,002 €/m ³	0,002 €/m ³
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers en ‰ (P251.1)	0 pour 1 000 habitants desservis	0,10 pour 1 000 habitants desservis	0 pour 1 000 habitants desservis	0,01 pour 1 000 habitants desservis 😊 Nombre de débordements : 2
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	< 5 pour 100 km de réseau	4,7 points noirs pour 100 km de réseau	1,2 points noirs pour 100 km de réseau 😊 Nombre de points noirs : 16	4,1 points noirs pour 100 km de réseau 😊 Nombre de points noirs : 58

	Objectif SYDEC	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif (P253.2)	> 0,30 %	0,40 % Longueur renouvelée en 2019 : 6,157 km	0,32 % Longueur renouvelée en 2019 : 1,482 km	0,24 % 😞 Longueur renouvelée en 2020 : 3,068 km Longueur totale renouvelée sur les 5 dernières années : 17,251 km Longueur totale du réseau : 1 409 km
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau (P254.3)	98 % avec aucun bilan non conforme sur la même station sur 3 années consécutives	99,5 %	98,6 %	98,5 % 😞 (Non atteint car non conformité pour la station de Sainte-Eulalie-en-Born sur 3 années consécutives)
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	100 points	100 points	100 points	100 points 😊
Durée d'extinction de la dette du SYDEC (P256.2)	< 7 ans	3 ans et 10 mois	3 ans et 10 mois	4 ans et 2 mois 😊
Taux des impayés sur factures année précédente (P257.0)	5 % à 5 mois	8,9 %	9,3 % à 5 mois et 1,4 en réel	Non calculé pour 2020
Taux de réclamations écrites (P258.1)	< 3 pour 1000 abonnés	0,5 pour 1000 abonnés	0,3 pour 1000 abonnés	0,5 pour 1000 abonnés 😊 Nombre de réclamations écrites : 34

Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D 301.0) : **63 000 habitants**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : **120/120**

Indicateurs de performances

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) : **85,54 %**

Tarif 2021

Commune	Comité territorial	EAU	
		Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³
AIRE-SUR-L'ADOUR	AIRE SUR ADOUR	23	1,22
ANGRESSE	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison : 17,30 hors saison : 7,20	saison : 1,42 hors saison jusqu'à 150 m ³ : 0,67 au-delà de 150 m ³ : 1,42
ARGELOUSE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
ARJUZANX	PAYS MORCENNAIS	46,00	1,08
ARTHEZ-D'ARMAGNAC	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
ARUE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
ARX	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
AUBAGNAN	CHALOSSE TURSAN		
AUDON	PAYS TARUSATE	46,00	1,09
BAS MAUCO	CHALOSSE TURSAN		
BAUDIGNAN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
BEGAAR	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
BELIS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
BENESSE-LES-DAX	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46	1,06
BENESSE-MAREMNE	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison : 17,30 hors saison : 7,20	saison : 1,42 hors saison jusqu'à 150 m ³ : 0,67 au-delà de 150 m ³ : 1,42
BENQUET	MARSAN AGGLOMERATION	23,00	1,24
BETBEZER-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
BEYLONGUE	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
BOUGUE	MARSAN AGGLOMERATION	23,00	1,24
BOURDALAT	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
BOURRIOT-BERGONCE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
BROCAS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
CACHEN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
CAGNOTTE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
CALLEN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
CAMPAGNE	MARSAN AGGLOMERATION	49,00	0,94
CAMPET-LAMOLERE	MARSAN AGGLOMERATION	49,00	0,94
CANENX	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
CAPBRETON	MAREMNE ADOUR COTE SUD	saison : 17,30 hors saison : 7,20	saison : 1,42 hors saison jusqu'à 150 m ³ : 0,67 au-delà de 150 m ³ : 1,42
CARCARES (SOGEDO)	PAYS TARUSATE	49,00	0,94
CARCARES-SAINTE-CROIX	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
CARCEN-PONSON	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
CASSEN	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
CASTETS	COTE LANDES NATURE	46,00	0,84
CAUNEILLE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
CERE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
COMMENSACQ	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
COUDURES	CHALOSSE TURSAN		
CREON-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
ESCALANS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
€HT/m ³ *	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³	€HT/m ³ *	€TTC**	€HT/m ³ *	€TTC**
1,412	1,927	32,00	1,80	2,067	2,548	3,478	4,475
1,124	1,624	Collecte : 0 Traitement : 34,84	Collecte : 0,95 Traitement : 0,585	1,825	2,950	2,949	3,906
1,417	1,932						
1,463	1,982	64,00	1,51	2,043	2,523	3,507	4,504
1,432	1,948						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,967	2,513						
		64,00	1,64	2,173	2,666		
1,473	1,992						
		64,00	1,64	2,173	2,666		
1,967	2,513						
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,417	1,932						
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,124	1,624	Collecte : 0 Traitement : 34,84	Collecte : 0,95 Traitement : 0,585	1,825	2,950	2,949	3,906
1,432	1,948	64,00	1,40	1,933	2,402	3,365	4,350
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,287	1,795						
1,432	1,948	64,00	1,40	1,933	2,402	3,365	4,350
1,432	1,948						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,967	2,513						
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,417	1,932						
1,348	1,860	64,00	1,40	1,933	2,402	3,282	4,262
1,348	1,860	64,00	1,40	1,933	2,402	3,282	4,262
1,417	1,932						
1,124	1,624	Collecte : 0 Traitement : 34,84	Collecte : 0,95 Traitement : 0,585	1,825	2,950	2,949	3,906
1,348	1,860						
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,218	1,723	64,00	1,25	1,783	2,237	3,002	3,960
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,417	1,932						
		64,00	1,64	2,173	2,666		
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,967	2,513						

* Le prix €HT correspond à la redevance SYDEC - ** Le prix €TTC comprend la redevance SYDEC, les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA

Commune	Comité territorial	EAU	
		Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³
ESCOURCE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
ESTIBEAUX	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
ESTIGARDE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
EUGENIE-LES-BAINS	AIRE SUR ADOUR		
GAAS	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
GABARRET	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
GAILLERES	MARSAN AGGLOMERATION	46,00	0,89
GAMARDE-LES-BAINS	TERRES DE CHALOSSE		
GAREIN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
GARROSSE	PAYS MORCENAI	46,00	1,08
GASTES	GRANDS LACS		
GELoux	MARSAN AGGLOMERATION	49,00	0,94
GOURBERA	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00	1,11
GOUSSE	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
GOUTS	PAYS TARUSATE	46,00	1,09
HABAS	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
HASTINGUES	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
HAUT-MAUCO	CHALOSSE TURSAN	23,00	1,24
HERM	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00	1,11
HERRE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
HEUGAS	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00	1,06
HINX-SUR-L'ADOUR	TERRES DE CHALOSSE		
HONTANX	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
HORSARRIEU	CHALOSSE TURSAN		
LABASTIDE-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
LABATUT	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
LABOUHEYRE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
LABRIT	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
LACQUY	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00	0,89
LAGLORIEUSE	MARSAN AGGLOMERATION	23,00	1,24
LAGRANGE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
LAHOSSE	TERRES DE CHALOSSE		
LALUQUE	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
LAMOTHE	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
LAUREDE	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
LE FRECHE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
LE LEUY	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
LE SEN	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
LENCOUACQ	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
LEON	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
LESGOR	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
LESPERON	PAYS MORCENAI	46,00	1,11
LEVIGNACQ	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
LINXE	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
LIPOSTHEY	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
LOSSE	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
LOUER	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
€HT/m ³ *	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³	€HT/m ³ *	€TTC**	€HT/m ³ *	€TTC**
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,967	2,513			1,793			
		64,00	1,26		2,248		
1,443	1,961						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,273	1,781	64,00	1,50	2,033	2,512	3,307	4,293
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,463	1,982	64,00	1,51	2,043	2,523	3,507	4,504
		64,00	1,69	2,223	2,721		
1,348	1,860						
1,493	2,013						
1,473	1,992						
1,473	1,992						
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,432	1,948	64,00	1,40	1,933	2,402	3,365	4,350
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,967	2,513						
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,432	1,948	64,00	2,59	3,123	3,711	4,555	5,659
		64,00	1,64	2,173	2,666		
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,273	1,781	64,00	1,50	2,033	2,512	3,307	4,293
1,432	1,948						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,287	1,795						
1,473	1,992						
1,432	1,948						
1,287	1,795						
1,417	1,932						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,417	1,932						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,473	1,992						

* Le prix €HT correspond à la redevance SYDEC - ** Le prix €TTC comprend la redevance SYDEC, les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA

ANNEXES

Commune	Comité territorial	EAU	
		Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³
LOURQUEN	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
LUBBON	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
LUGLON	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
LUXEY	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
MAGESCO	MAREMNE ADOUR COTE SUD	46,00	0,92
MAILLAS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
MAILLERES	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
MAULEON-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC		
MAUVEZIN-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
MAZEROLLES	MARSAN AGGLOMERATION	23,00	1,24
MEES	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15
MEILHAN	PAYS TARUSATE	49,00	0,94
MIMBASTE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
MISSON	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
MONTEGUT	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
MONTFORT-EN-CHALOSSE	TERRES DE CHALOSSE		
MONTGAILLARD	CHALOSSE TURSAN		
MONTSOUE	CHALOSSE TURSAN		
MOUSCARDES	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
MOUSTEY	CŒUR HAUTE LANDE		
MUGRON	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
NERBIS	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
NOUSSE	TERRES DE CHALOSSE		
ŒYREGAVE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
ŒYRELUY	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15
ONARD	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
ONDRES	ADOUR SEIGNANX	27,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	0,905
ONESSE-LAHARIE	PAYS MORCENAI	46,00	1,10
OUSSE-SUZAN	PAYS MORCENAI	46,00	1,08
PARLEBOSCO	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
PERQUIE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
PISSOS	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
PONTONX	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
POUILLON	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
POUYDESSEAUX	MARSAN AGGLOMERATION	46,00	0,89
POYANNE	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
PRECHACQ	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
PUJO-LE-PLAN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00	0,89
RETJONS	LANDES D'ARMAGNAC	50,00	0,90
RIMBEZ-ET-BAUDIETS	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
RION-DES-LANDES	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
ROQUEFORT	LANDES D'ARMAGNAC	46,00	0,89
SABRES	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
SARBAZAN	LANDES D'ARMAGNAC	46,00	0,89
SAUGNAC-ET-MURET	CŒUR HAUTE LANDE		

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
€HT/m ³ *	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³	€HT/m ³ *	€TTC**	€HT/m ³ *	€TTC**
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,967	2,513						
1,417	1,932						
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,303	1,813	64,00	1,54	2,068	2,550	3,372	4,363
1,967	2,513						
1,417	1,932						
		50,00	1,20	1,617	2,053		
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,432	1,948	64,00	1,40	1,933	2,402	3,365	4,350
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420
1,348	1,860	64,00	1,40	1,933	2,402	3,282	4,262
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,443	1,961						
1,432	1,948						
		64	1,77	2,303	2,809		
		64	1,52	2,053	2,534		
		64	1,64	2,173	2,666		
1,443	1,961						
		84,00	1,05	1,750	2,200		
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,473	1,992						
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420
1,473	1,992						
1,130	1,630	32,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	1,71	1,977	2,450	3,107	4,080
1,483	2,003	48,00	0,95	1,350	1,760	2,833	3,763
1,463	1,982	32,00	0,72	0,987	1,360	2,450	3,342
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,432	1,948						
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,273	1,781						
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,273	1,781						
1,317	1,827						
1,967	2,513						
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,273	1,781	64,00	1,50	2,033	2,512	3,307	4,293
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,273	1,781	64,00	1,50	2,033	2,512	3,307	4,293
		84,00	1,05	1,750	2,200		

* Le prix €HT correspond à la redevance SYDEC - ** Le prix €TTC comprend la redevance SYDEC, les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA

ANNEXES

Commune	Comité territorial	EAU	
		Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³
SAUGNACQ-ET-CAMBRAN	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00	1,06
SINDERES	PAYS MORCENAI	46,00	1,10
SOLFERINO	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
SORDE-L'ABBAYE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
SORE	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
SOUPROSSE	PAYS TARUSATE	46,00	1,09
SAINT-AUBIN	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
SAINT-CRICO-CHALOSSE	CHALOSSE TURSAN		
SAINT-CRICO-DU-GAVE	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	46,00	1,06
SAINT-CRICO-VILLENEUVE	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00	0,89
SAINT-GEIN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	23,00	1,24
SAINT-GEOURS-D'AURIBAT	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
SAINT-GOR	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
SAINT-JEAN-DE-LIER	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
SAINT-JUSTIN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	ADOUR SEIGNANX	27,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	0,905
SAINT-MARTIN-D'ONEY	MARSAN AGGLOMERATION	49,00	0,94
SAINT-MICHEL-ESCALUS	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
SAINT-PANDELON	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	46,00	1,06
SAINT-PAUL-LES-DAX	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	24,48 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	0,90 (0,45 pour abonnés CMU-C et ACS)
SAINT-VINCENT-PAUL	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15
SAINT-YAGUEN	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
SAINTE-EULALIE-EN-BORN	GRANDS LACS		
SAINTE-FOY	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00	0,89
TALLER	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
TARNOS	ADOUR SEIGNANX	27,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	0,905
TARTAS	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
TERCIS	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15
TETHIEU	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15
TILH	PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS		
TOULOUZETTE	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
TRENSACQ	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
UCHACQ-ET-PARENTIS	MARSAN AGGLOMERATION	49,00	0,94
UZA	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
VERT	CŒUR HAUTE LANDE	68,00	0,85
VICQ D'AURIBAT	TERRES DE CHALOSSE	46,00	1,09
VIELLE SOUBIRAN	LANDES D'ARMAGNAC	80,00	1,30
VIELLE-SAINT-GIRONS	COTE LANDES NATURE	46,00	1,11
VILLENAVE	PAYS TARUSATE	38,00	0,97
VILLENEUVE-DE-MARSAN	PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	46,00	0,89
YCHOUX	GRANDS LACS		
YZOSSE	AGGLOMERATION DU GRAND DAX	44,00	0 à 20 m ³ : 0,31 au-delà de 20 m ³ : 1,15

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF				EAU ASSAINIE	
€HT/m ³ *	€TTC**	Part fixe €HT/an	Part proportionnelle €HT/m ³	€HT/m ³ *	€TTC**	€HT/m ³ *	€TTC**
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,483	2,003						
1,417	1,932						
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,417	1,932	84,00	1,05	1,750	2,200	3,167	4,132
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,273	1,781						
1,432	1,948						
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,967	2,513						
1,473	1,992						
1,967	2,513						
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,130	1,630	32,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	1,71	1,977	2,450	3,107	4,080
1,348	1,860	33,00	1,40	1,675	2,118	3,023	3,978
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,443	1,961	64,00	1,57	2,103	2,589	3,547	4,549
1,104	1,603	70,00	1,34	1,923	2,391	3,027	3,998
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
		64,00	1,69	2,223	2,721		
1,273	1,781						
1,493	2,013						
1,130	1,630	32,00 (exonération pour abonnés CMU-C et ACS)	1,71	1,977	2,450	3,107	4,080
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420
		64,00	1,77	2,303	2,809		
1,473	1,992						
1,417	1,932						
1,348	1,860						
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,417	1,932						
1,473	1,992	64,00	1,46	1,993	2,468	3,467	4,460
1,967	2,513	50,00	1,20	1,617	2,053	3,583	4,566
1,493	2,013	64,00	1,47	2,003	2,479	3,497	4,492
1,287	1,795	64,00	1,50	2,033	2,512	3,320	4,307
1,273	1,781	64,00	1,50	2,033	2,512	3,307	4,293
		64,00	1,69	2,223	2,721		
1,377	1,890	60,00	0 à 20 m ³ : 0,30 au-delà de 20 m ³ : 1,80	2,050	2,530	3,427	4,420

* Le prix €HT correspond à la redevance SYDEC - ** Le prix €TTC comprend la redevance SYDEC, les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA

La facture d'eau

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1996.

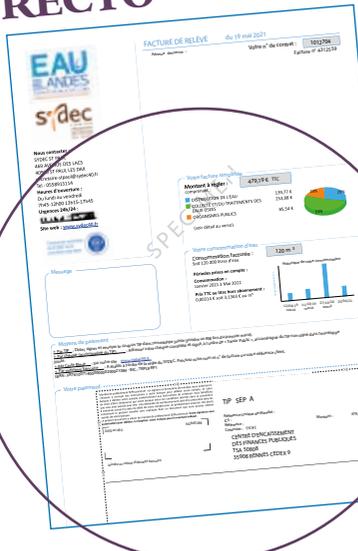
Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'eau : Eau (A)
- Collecte et traitement des eaux usées : Assainissement (B)
- Organismes publics : Agence de l'Eau Adour-Garonne (C)

LE PRIX DE L'EAU POTABLE SE DÉCOMPOSE, AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

- de la redevance SYDEC composée de :
 - d'une part fixe annuelle (abonnement) (1)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau (2)
- des redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne :
 - lutte contre la pollution (3) : 0,330 € HT/m³
 - préservation des ressources en eau (4) : 0,085 € HT/m³
- de la TVA applicable sur les redevances SYDEC et Agence de l'Eau Adour-Garonne (5) : 5,5 %

RECTO



Historique des consommations

Modes de règlement possibles



EAU LANDES
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
Produit et distribué par le SYDEC



sydec
syndicat d'équipement des communes des Landes

FACTURE DE RELÈVE du 19 mai 2021

Adresse desservie : _____

Votre n° de contrat : **1012704**

Facture n° 4312559

SPECIMEN

Montant à régler : 479,19 € TTC

comprenant :

A DISTRIBUTION DE L'EAU	139,77 €	
B COLLECTE ET/OU TRAITEMENTS DES EAUX USEES	253,88 €	
C ORGANISMES PUBLICS	85,54 €	

(voir détail au verso)

Votre consommation d'eau

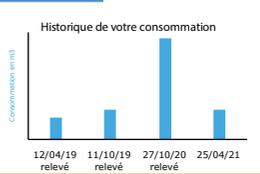
Consommation facturée : 120 m³

Soit 120 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :

Consommation : Janvier 2021 à Mai 2021

Prix TTC au litre hors abonnement : 0,00314 € soit 3,1363 € au m³



Moyens de paiement

+ Par **TIP** : Dater, signer et envoyer le coupon TIP dans l'enveloppe jointe (joindre un RIB lors du premier envoi).

+ Par **chèque (accompagné du TIP)** : Adresser votre chèque complété et signé, à l'ordre de « Trésor Public », accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe jointe.

+ Par **Carte Bleue** : Sur notre site www.sydec40.fr

+ Par **virement bancaire** : A établir à l'ordre de la régie du SYDEC. Précisez votre nom et n° de facture ou votre référence client.

IBAN : FR761007140000000200021084 - BIC : TRPUFRP1

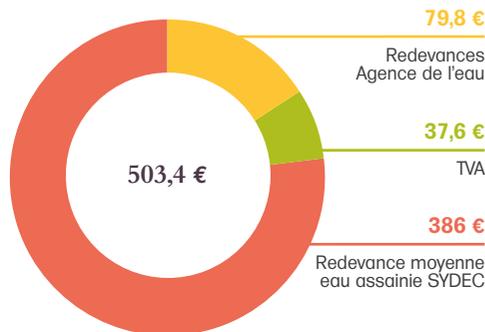
Votre paiement

TIP SEP A

74 / RAPPORT 2020 - EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SE DÉCOMPOSE, AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

- de la redevance SYDEC composée :
 - d'une part fixe annuelle (abonnement) (6)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau (7)
- de la redevance Agence de l'Eau Adour-Garonne
 - modernisation des réseaux de collecte (8) : 0,250 € HT/m³
- de la TVA applicable sur les redevances SYDEC et Agence de l'Eau Adour-Garonne (9) : 10 %



Facture moyenne pour une consommation annuelle de 120 m³ :

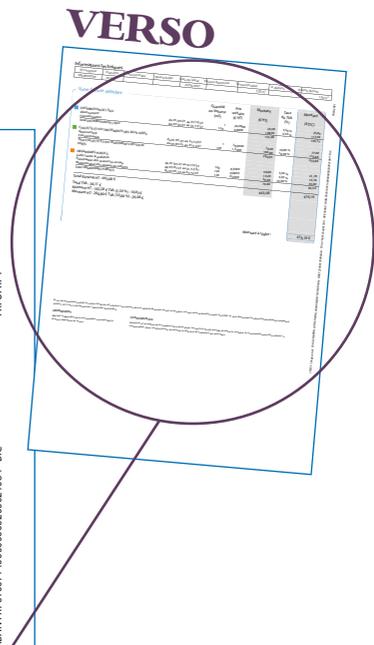
214,3 € TTC pour l'eau potable

289,1 € TTC pour l'assainissement collectif soit 503,4 € TTC

Consommation = nouvel index - ancien index 767-647 = 120 m³

Informations techniques						Taux de TVA		
N°compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
08UB002029	20 mm			25/04/2021		120 m ³		120 m ³

Votre facture détaillée		Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€ TTC)
A	DISTRIBUTION DE L'EAU					
	Abonnement	1	24,4800	24,48	5,50 %	25,83
	Consommation	120	0,9000	108,00	5,50 %	113,94
Total DISTRIBUTION DE L'EAU				132,48		139,77
B	COLLECTE ET/OU TRAITEMENTS DES EAUX USEES					
	Abonnement	1	70,0000	70,00	10,00 %	77,00
	Consommation	120	1,3400	160,80	10,00 %	176,88
Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENTS DES EAUX USEES				230,80		253,88
C	ORGANISMES PUBLICS					
	Lutte contre la pollution	120	0,3300	39,60	5,50 %	41,78
	Préservation des ressources en eau	120	0,0850	10,20	5,50 %	10,76
	Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2500	30,00	10,00 %	33,00
Total ORGANISMES PUBLICS				79,80		85,54
Total général HT : 443,08 €						443,08
Total TVA : 36,11 €						479,19
Montant HT : 182,28 € TVA (5,50 %) : 10,03 €						
Montant HT : 260,80 € TVA (10,00 %) : 26,08 €						
Montant à régler :						479,19 €



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



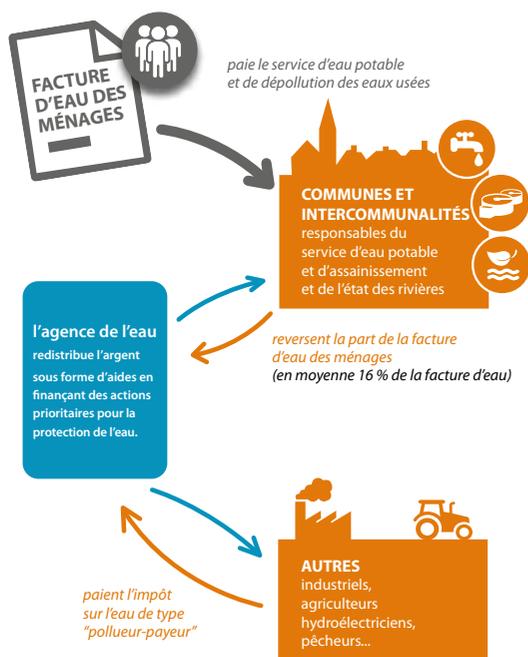
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>



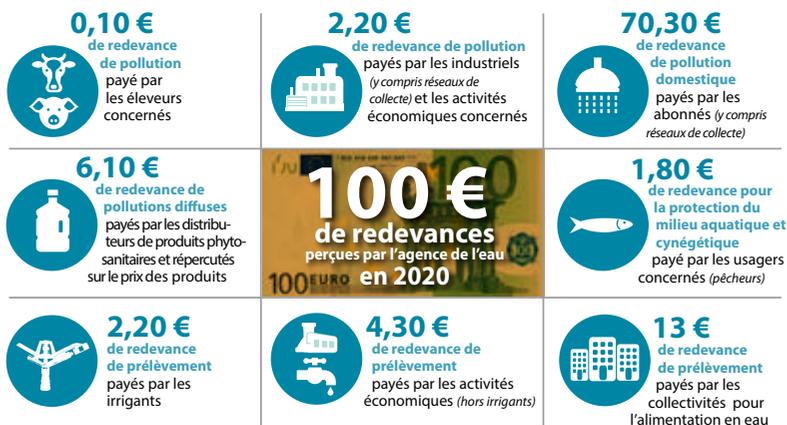
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions de provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



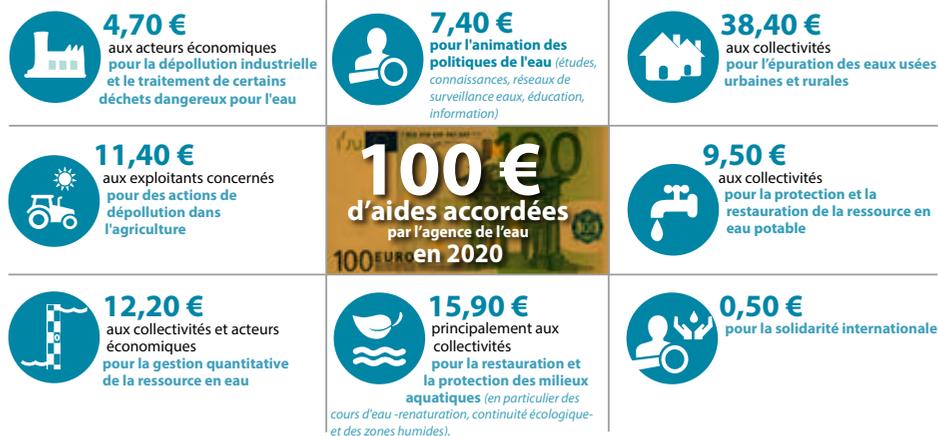
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne**Siège**

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**Délégations territoriales :****Atlantique-Dordogne**

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

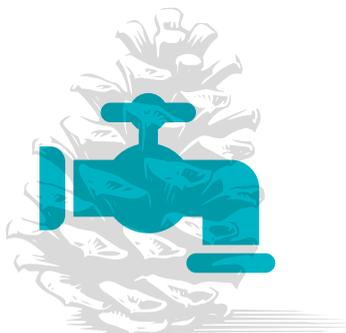


L'eau potable & l'assainissement

SYNDICAT D'ÉQUIPEMENT
DES COMMUNES DES LANDES

Venez découvrir les actualités du SYDEC
sur www.sydec40.fr

55 rue Martin Luther King - CS 70627 40006 Mont de Marsan Cedex
Tél. : 05 58 85 71 71 - info@sydec40.fr
Du lundi au vendredi : 7 h 45 – 12 h / 13 h 30 – 18 h



ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi
7 h 45 - 12 h / 13 h 15 - 17 h 45

Service territorial Est à Roquefort

158 av. G. Lescouzères 40120 Roquefort
Tél. : 05 58 45 75 75
secretaire-roquefort@sydec40.fr

Service territorial Centre à Tartas

1 bis rue des Bouvreuils 40400 Tartas
Tél. : 05 58 73 80 35
secretaire-tartas@sydec40.fr

Service territorial Ouest à Saint-Paul-lès-Dax

469 av. des Lacs 40990 Saint-Paul-Lès-Dax
Tél. : 05 58 91 31 14
secretaire.saint-paul-les-dax@sydec40.fr

Service territorial Sud à Capbreton

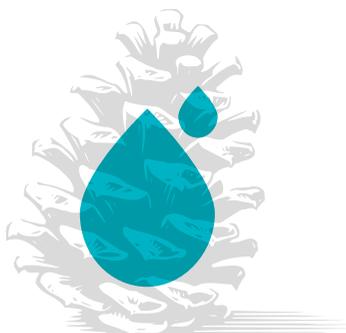
78 av. du Mal Foch CS 10029 40130 Capbreton
Tél. : 05 58 42 02 00
secretaire.capbreton@sydec40.fr

Service territorial Adour-Seignanx à Tarnos

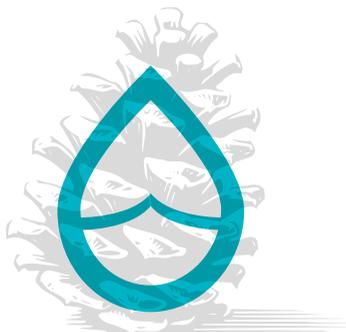
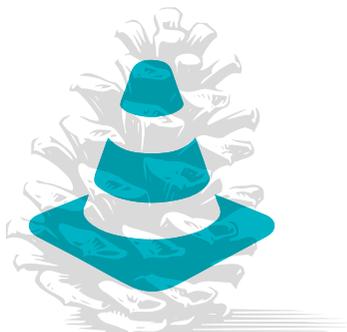
Rue de la Grande Baye 40220 Tarnos
Tél. : 05 59 64 47 50
secretaire.tarnos@sydec40.fr

Usine de compostage des boues Thalie

40090 Campet-et-Lamolère
Tél. : 05 58 06 76 04



0 810 40 90 40 Service 0,06 € / min
+ prix appel



sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

